

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, September 20, 2023

The Standing Senate Committee on Indigenous Peoples met with videoconference this day at 6:45 p.m. [ET] to examine the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Métis peoples and any other subject concerning Indigenous Peoples.

Senator Brian Francis (*Chair*) in the chair.

[*Editor's note: Please note that this transcript may contain strong language and addresses sensitive matters that may be difficult to read.*]

The Chair: Honourable senators, I would like to begin by acknowledging that the land on which we gather is the traditional, ancestral and unceded territory of the Anishinaabe Algonquin Nation and is now home to many other First Nations, Métis and Inuit peoples from across Turtle Island. I am Mi'kmaw Senator Brian Francis from Epekwitk, also known as Prince Edward Island, and I am the Chair of the Committee on Indigenous Peoples.

Before we begin our meeting, I will ask committee members in attendance to introduce themselves by stating their name and province or territory.

Senator Arnot: David Arnot, Saskatchewan, Treaty 6 territory.

Senator Martin: Yonah Martin, British Columbia.

Senator Sorensen: Karen Sorensen, Banff National Park, Treaty 7 territory.

Senator Coyle: Mary Coyle, Mi'kma'ki, Antigonish, Nova Scotia.

Senator White: Judy White, Mi'kma'ki, Newfoundland and Labrador.

Senator Audette: *Kwe*, Michèle Audette, [*Innu-aimun spoken*], Quebec.

The Chair: Thank you, senators. Today, we are continuing the series of briefings meant to inform and guide the future work of this committee.

Before I proceed, I want to note that the content of this meeting relates to Indian Residential Schools, which some may find distressing. There is support available for anyone requiring assistance at all times, free of charge, via the National Indian Residential School Crisis Line at 1-866-925-4419, and Hope for Wellness at 1-855-242-3310 or at www.hopeforwellness.ca.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 20 septembre 2023

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 45 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier les responsabilités constitutionnelles, politiques et juridiques et les obligations découlant des traités du gouvernement fédéral envers les Premières Nations, les Inuits et les Métis et tout autre sujet concernant les peuples autochtones.

Le sénateur Brian Francis (*président*) occupe le fauteuil.

[*Note de la rédaction : Veuillez noter que ces délibérations peuvent contenir un langage pouvant choquer certaines personnes et qu'elles traitent de sujets sensibles qui peuvent être difficiles à lire.*]

Le président : Honorables sénateurs, j'aimerais commencer par reconnaître que les terres sur lesquelles nous nous réunissons sont le territoire traditionnel, ancestral et non cédé de la nation algonquine anishinabe et que de nombreux autres membres des Premières Nations, Métis et Inuits de toute l'île de la Tortue y vivent aujourd'hui. Je suis le sénateur mi'kmaq Brian Francis d'Epekwitk, qu'on appelle aussi l'Île-du-Prince-Édouard, et je suis le président du Comité permanent des peuples autochtones.

Avant de commencer notre réunion, je demanderai aux membres du comité présents de se présenter en indiquant leur nom et leur province ou territoire.

Le sénateur Arnot : David Arnot, Saskatchewan, territoire du Traité 6.

La sénatrice Martin : Yonah Martin, Colombie-Britannique.

La sénatrice Sorensen : Karen Sorensen, parc national Banff, territoire du Traité 7.

La sénatrice Coyle : Mary Coyle, Mi'kma'ki, Antigonish, Nouvelle-Écosse.

La sénatrice White : Judy White, Mi'kma'ki, Terre-Neuve-et-Labrador.

La sénatrice Audette : *Kwe*, Michèle Audette, [*mots prononcés en innu-Aimun*], Québec.

Le président : Merci, honorables sénateurs. Nous poursuivons aujourd'hui la série de réunions d'information destinées à informer et à guider les travaux futurs de ce comité.

Avant de poursuivre, je tiens à signaler que cette réunion a trait aux pensionnats indiens, et que certaines personnes pourraient trouver son contenu dur à entendre. Toute personne souhaitant obtenir de l'aide peut le faire à tout moment, gratuitement, en appelant la ligne d'écoute téléphonique nationale de Résolution des questions des pensionnats indiens,

I want to remind you that further to testimony heard from the National Centre for Truth and Reconciliation and the Office of the Independent Special Interlocutor for Missing Children and Unmarked Graves and Burial Sites associated with Indian Residential Schools, last July, the Committee on Indigenous Peoples issued an interim report entitled *Honouring the Children Who Never Came Home: Truth, Education and Reconciliation*.

One of the recommendations made in this interim report included a commitment to hold a public meeting or public hearing with governments, churches, entities and others who continue to withhold records about residential schools and associated sites. During tonight's meeting, we will continue to hear from these witnesses.

I would like to now introduce our first panel of witnesses: from the Government of the Northwest Territories, Garth Eggenberger, Chief Coroner, Coroner's Office; from the Office of the Chief Coroner for Ontario, Dr. Dirk Huyer, Chief Coroner for Ontario; and from the Quebec Bureau du coroner, Andrée Kronström, Coroner.

Wela'lin. Thank you all for joining us today.

Witnesses will provide opening remarks of approximately five minutes, which will be followed by a question and answer session with senators. I invite Garth Eggenberger to give his opening remarks.

Garth Eggenberger, Chief Coroner, Coroner's Office, Department of Justice, Government of the Northwest Territories: Good evening, committee members.

The Northwest Territories' records for the residential school experience are stored in two distinct locations with some overlap. The N.W.T. coroner records from Confederation until 1967 are housed at the Government of Canada archives in Ottawa, Ontario. The Office of the Chief Coroner of the N.W.T. has not undertaken any research into the records at Library and Archives Canada regarding any coroner reports from 1867 to 1967. This research is beyond the capacity of our office.

The Office of the Chief Coroner holds the coroner case records from September 1967 onward. This coincides with when the Government of the N.W.T. was moved from Ottawa to Yellowknife. Some of the files, from 1954 to 1967, were also brought to the N.W.T. and are in our archives.

au 1-866-925-4419, et la Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être, au 1-855-242-3310 ou en consultant le site Web www.espoirpourlemieuxetre.ca.

Je tiens à vous rappeler que, suite aux témoignages du Centre national pour la vérité et la réconciliation et du Bureau de l'interlocutrice spéciale indépendante pour les enfants disparus et les tombes et les sépultures anonymes en lien avec les pensionnats indiens, le Comité permanent des peuples autochtones a publié, en juillet dernier, un rapport provisoire intitulé *Honorer les enfants qui ne sont jamais rentrés auprès des leurs : vérité, éducation et réconciliation*.

Ce rapport provisoire recommande notamment que le comité s'engage à organiser une réunion ou une audience publique avec les administrations, les églises, les entités et les autres parties qui n'ont toujours pas divulgué certains dossiers relatifs aux pensionnats et aux sites connexes. Au cours de la réunion de ce soir, nous continuerons d'entendre ces témoins.

J'aimerais maintenant présenter notre premier groupe de témoins : du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Garth Eggenberger, coroner en chef, Bureau du coroner; du Bureau du coroner en chef de l'Ontario, Dr Dirk Huyer, coroner en chef pour l'Ontario; et du Bureau du coroner du Québec, Andrée Kronström, coroner.

Wela'lin. Merci à tous de vous joindre à nous aujourd'hui.

Les témoins auront environ cinq minutes pour présenter leurs observations liminaires, qui seront suivies d'une séance de questions et réponses avec les sénateurs. J'invite Garth Eggenberger à présenter ses observations préliminaires.

Garth Eggenberger, coroner en chef, Bureau du coroner, ministère de la Justice, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest : Bonsoir, honorables membres du comité.

Les dossiers des Territoires du Nord-Ouest relatifs à l'expérience des pensionnats sont conservés dans deux endroits distincts, et il existe quelques chevauchements. Les dossiers du coroner des Territoires du Nord-Ouest datant de la Confédération jusqu'en 1967 sont conservés aux Archives du gouvernement du Canada à Ottawa, en Ontario. Le Bureau du coroner en chef des Territoires du Nord-Ouest n'a pas entrepris de recherche dans les documents de Bibliothèque et Archives Canada concernant les rapports du coroner produits entre 1867 et 1967. Cette recherche ne relève pas de la compétence de notre bureau.

Le Bureau du coroner en chef conserve les dossiers du coroner à partir de septembre 1967. Cette date coïncide avec le transfert du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest d'Ottawa à Yellowknife. Certains dossiers, datant de 1954 à 1967, ont également été apportés aux Territoires du Nord-Ouest et se trouvent dans nos archives.

In 2013, at the request of the Truth and Reconciliation Commission, or TRC, the Office of the Chief Coroner of the N.W.T. undertook a review of all deaths of children from 0 to 18 years of age from 1955 to 1992 from the files held in our office. At the same time, a review of files held at the Prince of Wales Northern Heritage Centre for child deaths 0 to 18 years of age for the years 1957 to 1992 was completed. From these two reviews, there were 360 deaths of children identified. Of those deaths, five were deemed to be deaths of children attending a residential school or living in a federally operated school hostel.

We had provided the Truth and Reconciliation Commission with a spreadsheet detailing the deaths. After sending in the spreadsheet, there appears to be no further communication from the TRC.

In July of this year, we became aware of the website of the National Centre for Truth and Reconciliation, or NCTR, and began comparing the names listed on the NCTR website for each of the residential schools and hostels in the N.W.T. to our coroner case files. We have identified one additional death of a child attending a residential school that should have been added to the spreadsheet we submitted to the TRC. Our office is in the process of comparing the names on the NCTR website to death registration statements for the N.W.T. for the period from 1967 to the present day. From the documentation on most of the cases we have reviewed, it is very unclear whether the person was attending a residential school.

Moving forward, it is very important that there be collaboration between the Office of the Chief Coroner of the N.W.T. and other parties that may have documentation with names of persons that attended a residential school in the N.W.T. and to provide those names to our office. Without ongoing collaboration, we will not be able to meet the Truth and Reconciliation Commission of Canada's Call to Action 71, relating to the missing children and burial information.

This Call to Action reads:

We call upon all chief coroners and provincial vital statistics agencies that have not provided to the Truth and Reconciliation Commission of Canada their records on the deaths of Aboriginal children in the care of residential school authorities to make these documents available to the National Centre for Truth and Reconciliation.

Thank you very much for your time. I am prepared for questions.

En 2013, à la demande de la Commission de vérité et réconciliation ou CVR, le Bureau du coroner en chef des Territoires du Nord-Ouest a entrepris un examen de tous les décès d'enfants âgés de 0 à 18 ans survenus entre 1955 et 1992, à partir des dossiers conservés par notre bureau. En parallèle, un examen des dossiers conservés au Centre du patrimoine septentrional Prince-de-Galles relatifs aux décès d'enfants âgés de 0 à 18 ans survenus entre 1957 et 1992 a été mené à bien. Ces deux examens ont permis de recenser 360 décès d'enfants. Parmi ces décès, cinq ont été jugés être des décès d'enfants fréquentant un pensionnat ou vivant dans un foyer scolaire géré par le gouvernement fédéral.

Nous avons fourni à la Commission de vérité et réconciliation une feuille de calcul contenant des précisions sur ces décès. Il semble que la Commission de vérité et réconciliation n'ait jamais répondu à l'envoi de la feuille de calcul.

En juillet de cette année, nous avons appris l'existence du site Web du Centre national pour la vérité et la réconciliation ou CNVR et avons commencé à comparer les noms figurant sur ce site pour chaque pensionnat et foyer des Territoires du Nord-Ouest avec les dossiers de notre coroner. Nous avons recensé un décès supplémentaire d'un enfant ayant fréquenté un pensionnat qui aurait dû être ajouté à la feuille de calcul que nous avons soumise à la Commission de vérité et réconciliation. Notre bureau compare actuellement les noms figurant sur le site Web du Centre national pour la vérité et la réconciliation avec les déclarations de décès des Territoires du Nord-Ouest pour la période allant de 1967 à aujourd'hui. Les documents relatifs à la plupart des cas que nous avons examinés ne permettent pas de déterminer avec certitude que la personne fréquentait un pensionnat.

Pour avancer, il est très important qu'il y ait une collaboration entre le Bureau du coroner en chef des Territoires du Nord-Ouest et d'autres parties qui pourraient disposer de documents contenant les noms de personnes qui ont fréquenté un pensionnat dans les Territoires du Nord-Ouest et de fournir ces noms à notre bureau. Sans collaboration continue, nous ne serons pas en mesure de répondre à l'appel à l'action 71 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, concernant les enfants disparus et les renseignements sur les sépultures.

Cet appel à l'action se lit comme suit :

Nous demandons à tous les coroners en chef et les bureaux de l'état civil de chaque province et territoire qui n'ont pas fourni à la Commission de vérité et réconciliation leurs dossiers sur le décès d'enfants autochtones dont les autorités des pensionnats avaient la garde de mettre ces documents à la disposition du Centre national pour la vérité et réconciliation.

Je vous remercie pour le temps que vous m'avez accordé. Je suis prêt à répondre à vos questions.

The Chair: Thank you, Mr. Eggenberger. I'll invite Dr. Huyer to give his opening remarks.

Dirk Huyer, Chief Coroner for Ontario, Office of the Chief Coroner for Ontario: Good evening, everybody. I'm Dirk Huyer. I'm here from the Province of Ontario. I acknowledge that I'm a settler on this land. I have spent many days and times visiting territories, nations and various communities across this great land that I understand to be called Turtle Island. I embrace those visits and those learnings, and I have lots more learning to do.

I'm honoured to be here with you tonight to talk about the Truth and Reconciliation Calls to Action as well as unmarked burials and give you an insight into where we are from an Ontario perspective.

In 2012, similar to Garth Eggenberger in the Northwest Territories, we worked to assist the Truth and Reconciliation Commission to help identify missing children that had been sent to Indian residential schools and never returned home. We established a team, and what we did is develop a process of retrieving, evaluating and reviewing investigative case information from files that we were involved with.

We used what I would describe as a non-scientific method of name recognition and location recognition. It was not necessarily as inclusive as it could have been, because we were limited, clearly, because children may have had English names, and we would not have identified through that. However, what we did is we looked at many different files.

It is important to remember that the Chief Coroner of the Northwest Territories as well as ourselves and most across Canada are typically involved when somebody dies non-naturally from a violent situation — sudden and unexpected. We wouldn't typically be involved from an infectious or natural disease process. As you likely know, many children in residential schools did die from infections, and those typically would not be reported to the offices of the chief coroners across Canada. That doesn't mean it's not important, and it doesn't mean we shouldn't be looking at that. I'll talk more about what we are doing in those circumstances.

So, our team shared the process with the NCTR. I believe either Garth Eggenberger taught us or we taught Garth. We did a very similar process of preparing a spreadsheet. We went back to the early 1900s to the best of our ability, looking in the archives and looking in our own files.

Le président : Merci, monsieur Eggenberger. J'invite le Dr Huyer à présenter ses observations liminaires.

Dirk Huyer, coroner en chef pour l'Ontario, Bureau du coroner en chef de l'Ontario : Bonsoir à tous. Je m'appelle Dirk Huyer. Je viens de la province de l'Ontario. Je reconnais que je suis un colon sur ce territoire. J'ai passé de nombreux jours et de nombreuses heures à visiter des territoires, des Nations et diverses communautés sur cette grande terre dont je sais qu'on l'appelle l'île de la Tortue. J'apprécie ces visites et ces apprentissages, et j'ai encore beaucoup à apprendre.

C'est un honneur pour moi d'être ici avec vous ce soir pour parler des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation ainsi que des sépultures anonymes, et pour vous donner un aperçu de la situation en Ontario.

En 2012, comme Garth Eggenberger dans les Territoires du Nord-Ouest, nous avons aidé la Commission de vérité et de réconciliation à recenser les enfants disparus qui avaient été envoyés dans des pensionnats indiens et n'étaient jamais rentrés chez eux. Nous avons formé une équipe et avons mis au point un processus d'extraction, d'évaluation et d'examen des données d'enquête tirées des dossiers sur lesquels nous avons travaillé.

Nous avons utilisé ce que je décrirais comme une méthode non scientifique de reconnaissance des noms et des lieux. Cette méthode n'était pas aussi exhaustive qu'elle aurait pu l'être en raison des limites évidentes liées au fait que les enfants pouvaient avoir des noms anglais et que nous ne pouvions pas les identifier sur cette base. Nous avons cependant examiné toute une gamme de dossiers.

Il convient de garder à l'esprit que le coroner en chef des Territoires du Nord-Ouest, ainsi que la plupart des coroners du Canada, interviennent généralement lorsque quelqu'un meurt de façon soudaine et inattendue d'une mort non naturelle dans un contexte violent. Nous n'intervenons habituellement pas dans le cas d'une maladie infectieuse ou naturelle. Comme vous le savez sans doute, de nombreux enfants des pensionnats sont morts d'infections, et ces cas ne sont généralement pas signalés aux bureaux des coroners en chef du Canada. Il ne faut pas en conclure que ces cas sont sans importance ni que nous ne devrions pas nous y intéresser. Je parlerai plus en détail de ce que nous faisons dans ces circonstances.

Notre équipe a donc partagé le processus avec le Centre national pour la vérité et la réconciliation. Je crois que Garth Eggenberger nous a appris des choses ou que c'est nous qui avons appris des choses à Garth Eggenberger. Nous avons suivi un processus très similaire pour préparer les feuilles de calcul. Nous sommes remontés jusqu'au début des années 1900, au mieux de nos capacités, en consultant les archives et nos propres dossiers.

Very similarly to Garth, the team provided a spreadsheet of approximately 100 named individuals and many unidentified individuals who were brought forward because of the location of where the deceased were found. We still don't know who some of those people are. They weren't necessarily children. We were looking at everything possible.

I recently learned that while we provided the spreadsheet, which had a fair bit of information and the names and the files that we knew, we did not provide the files. Although it wasn't me at the time, I think it was because we thought these were responsive names, and we were waiting to hear which files were to be sent.

Having said that, that's a gap. That's something that we own and recognize. We're now bringing all those files in from our archives and our off-site storage. We are going to provide those to the NCTR in the way that makes the most sense, working together with the NCTR.

Similarly to what Garth was saying, we have also looked at the names listed by the NCTR. Sixteen of those are listed after 1964, which are the files in our control right now. Of those 16, 8 have been confirmed to be investigated by ourselves. We will provide those files, obviously, but we also recognize that not all of those were in that spreadsheet from before, illustrating the limitations of the work we did earlier.

All of the unidentified remains have also been brought forward to us. It's part of a broader review that we're doing of all unidentified remains over many years, which we're bringing together with a focus on missing and murdered Indigenous women and girls and unmarked burials at residential schools. So we are looking at all the different unidentified persons to see if there is a relationship from a geographic perspective or other case information.

We have a team we have brought together called the Residential School Death Investigation Team, which is made up of three officers and a civilian analyst. They all report to me as the Chief Coroner, but they are specifically assigned to our office. So they are looking at things from a coroner's perspective, which is answering questions of who died, where they died, when they died, what the medical cause was and how. Also, we have added a sixth question of where they may have been buried. We're looking at the record stance of those six questions.

Comme M. Eggenberger, l'équipe a fourni une feuille de calcul contenant environ les noms de 100 personnes et de nombreuses personnes non identifiées qui ont été incluses en raison de l'endroit où elles se trouvaient. Nous ne savons toujours pas qui sont certaines de ces personnes. Il ne s'agissait pas nécessairement d'enfants. Nous avons examiné tous les cas possibles.

J'ai appris récemment que nous avons fourni la feuille de calcul, qui contenait un grand nombre de renseignements ainsi que les noms et les dossiers que nous connaissions, mais que nous n'avions pas fourni les dossiers. Je n'étais pas chargé de ce travail à l'époque, mais je crois que nous pensions qu'il s'agissait de noms pertinents et que nous attendions de savoir quels dossiers devaient être envoyés.

Cela dit, il s'agit d'une lacune. C'est quelque chose que nous assumons et reconnaissons. Nous sommes en train d'extraire tous ces dossiers de nos archives et de notre entrepôt hors site. Nous allons les fournir au Centre national pour la vérité et la réconciliation de la façon la plus cohérente possible, en collaborant avec lui.

Comme le disait M. Eggenberger, nous avons également examiné les noms répertoriés par le Centre national pour la vérité et la réconciliation. Seize d'entre eux ont été recensés après 1964, et font donc partie des dossiers que nous contrôlons actuellement. Sur ces 16 noms, il a été confirmé que 8 devaient faire l'objet d'une enquête de notre part. Nous fournirons évidemment ces dossiers, mais nous reconnaissons également que tous ces noms ne figuraient pas dans la feuille de calcul précédente, ce qui témoigne des limites du travail que nous avons effectué précédemment.

Toutes les dépouilles non identifiées nous ont également été signalées. Cela fait partie d'un examen plus large que nous menons relativement à toutes les dépouilles non identifiées depuis de nombreuses années. Nous les recensons en mettant l'accent sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et sur les sépultures anonymes trouvées dans les pensionnats. Nous examinons donc l'ensemble des différentes personnes non identifiées, afin de cerner tout lien géographique ou tout autre renseignement relatifs aux cas.

Nous avons constitué une équipe nommée Équipe d'enquête sur les décès dans les pensionnats, qui se compose de trois agents et d'un analyste civil. Ces personnes relèvent toutes de mon autorité en tant que coroner en chef, mais elles sont spécifiquement affectées à notre bureau. Elles examinent donc les éléments du point de vue du coroner, c'est-à-dire qu'elles répondent aux questions suivantes : qui est décédé, où et quand, quelle est la cause médicale du décès et comment est-il survenu. Nous avons également ajouté une sixième question, celle de l'endroit où les personnes peuvent avoir été enterrées. Nous examinons les éléments du dossier liés à ces six questions.

This started in 2022, and all under our authority, not from a criminal perspective but from the coroner's perspective of answering questions so that we can bring those answers to families, communities, nations and others.

As I say, their work includes all of the unidentified remains that have been seen. We have brought approximately 400 files since the early 1960s, to evaluate those, and we're still in the process of gathering those, and then we'll look for trends and analyses to see if we can sort through some identification.

We also work closely with the Independent Special Interlocutor. She has provided us advice. I was very humbled by the fact that she highlighted our work in her June 2023 report, in the "Emerging Practice" section. We do believe that we should run ahead and challenge the norm in our system and try to take opportunities to do things better and to learn.

Of the 433 students who are listed by the NCTR, our team has found the answers, through evaluation of publicly available records, for 136. We're doing all of that work to be prepared. If communities wish to reach out to us and ask us questions, we will share those records and that information to help answer questions of which children may have attended and which children may have died, and to help to understand where they may be buried so that it will be of assistance to them, we hope.

We have also discovered approximately 79 additional deaths in Ontario residential schools of the 18 that were not listed by the NCTR, and we have most of those six questions answered as well.

All of these files are digitized. All of them are available for immediate sharing with survivors and with communities or whoever wishes.

Everything we do is community-driven. While we're doing this work, we're not going and doing it; we're available. We have met with many different nations and many different organizations that are evaluating within each Ontario school. We provide our opportunity: that what we can do and what we will do. We believe that the Coroners Act of Ontario, the Western legislation, does provide us the opportunity to utilize our authority, if necessary, to seize records, to seize information, to answer our questions — not from a criminal perspective, but to answer our questions. So we meet with communities and share that information with them.

Ce travail a commencé en 2022 et relève de notre compétence, non pas d'un point de vue criminel, mais du point de vue du coroner qui doit répondre aux questions afin de pouvoir apporter des réponses aux familles, aux communautés, aux Nations et à d'autres parties.

Comme je l'ai dit, leur travail porte sur toutes les dépouilles non identifiées qui ont été découvertes. Nous avons regroupé environ 400 dossiers depuis le début des années 1960, afin de les évaluer, et nous en ajoutons encore. Nous tenterons ensuite d'établir des tendances et nous effectuerons des analyses pour essayer d'identifier certaines personnes.

Nous travaillons également en étroite collaboration avec l'interlocutrice spéciale indépendante. Elle nous a donné des conseils. J'ai été très touché par le fait qu'elle ait souligné notre travail dans son rapport de juin 2023, dans la section « Pratiques émergentes ». Nous pensons que nous devons avancer, remettre en question les normes de notre système et essayer de saisir les occasions de mieux faire les choses et de tirer des enseignements.

Grâce à l'évaluation des dossiers accessibles au public, notre équipe a trouvé des réponses pour 136 des 433 élèves répertoriés par le Centre national pour la vérité et la réconciliation. Nous faisons tout ce travail pour nous préparer. Si les communautés souhaitent communiquer avec nous et nous poser des questions, nous leur transmettrons ces dossiers et ces renseignements pour répondre à leurs questions concernant les enfants qui ont fréquenté les écoles et ceux qui sont décédés, et pour les aider à trouver l'endroit où ils pourraient être enterrés. Nous espérons pouvoir ainsi les aider.

Nous avons également recensé environ 79 décès supplémentaires dans les pensionnats de l'Ontario en plus des 18 qui n'étaient pas répertoriés par le Centre national pour la vérité et la réconciliation, et nous avons également répondu à la plupart de ces six questions.

Tous ces dossiers sont numérisés. Ils peuvent tous être partagés immédiatement avec les survivants, les communautés ou quiconque souhaite les consulter.

Tous nos travaux sont axés sur la communauté. Pendant que nous effectuons ce travail, nous ne nous déplaçons pas; nous sommes disponibles. Nous avons rencontré de nombreuses Nations et de nombreuses organisations différentes qui évaluent chaque école de l'Ontario. Nous offrons notre opportunité : ce que nous pouvons faire et ce que nous ferons. Nous pensons que la Loi sur les coroners de l'Ontario, la législation occidentale, nous donne la possibilité de recourir à notre autorité, si nécessaire, pour saisir des dossiers, des renseignements, pour répondre à nos questions, non pas d'un point de vue criminel, mais pour répondre à nos questions. Nous nous réunissons donc avec les communautés et partageons ces renseignements avec elles.

As I'm closing off, one example that we can talk about is St. Anne's Indian Residential School, where we, again, using publicly available records, not necessarily doing any of the work — we were doing it to be ready for the community if they wished to ask us — for the 24 students listed, we also found 7 additional students who were not listed by the NCTR. All of those files were first shared with Fort Albany First Nation. We reached out to them and let them know we had found these. We have a relationship with that group. Not that we have been doing work, but we have met and talked. We shared those and then shared those with the NCTR as well.

We are proactively sharing. We recognize that we didn't share those records before. That was an error on my part. We do believe that the records we are sharing now are truly responsive, and those that we didn't share, we are evaluating and working together with NCTR and others to see.

We are honoured to have complete access to the NCTR database. That's part of the source of the information that we use when we're doing the evaluation. That was something that the NCTR and ourselves worked together on, with the legal authority that we have, to access that to be able to answer questions, again, to help others. We continue to strive, to find and provide answers for families and communities about the deaths of their loved ones that occurred in the Indian residential schools.

I welcome any questions you may have. Thank you for the opportunity.

The Chair: Thank you, Dr. Huyer. I will now invite Andrée Kronström to give her opening remarks.

[*Translation*]

Andrée Kronström, Coroner, Bureau du coroner: Good evening, everyone.

[*Indigenous language spoken*], for community members.

Tonight, I represent the Chief Coroner, primarily for my recent involvement in the exhumation of two young babies in the community of Pessamit.

Of course, I'll make a presentation on the legislative framework and the pre-1986 regime. Since 1986, what can we provide in terms of records? We're seeing a great opening in terms of the Secrétariat aux relations avec les Premières Nations

Pour conclure, je citerai l'exemple du pensionnat indien de Ste-Anne, où, encore une fois, en utilisant des dossiers accessibles au public, sans nécessairement faire le travail — nous le faisons pour être prêts au cas où la communauté nous demanderait de le faire — en plus des 24 élèves répertoriés, nous avons trouvé 7 élèves qui n'étaient pas répertoriés par le Centre national pour la vérité et la réconciliation. Tous ces dossiers ont d'abord été communiqués à la Première Nation de Fort Albany. Nous les avons contactés pour leur faire savoir que nous avons trouvé ces élèves. Nous entretenons des relations avec ce groupe. Nous n'avons pas travaillé ensemble, mais nous nous sommes rencontrés et nous avons discuté. Nous avons partagé ces renseignements avec le Centre national pour la vérité et la réconciliation.

Nous communiquons les dossiers de façon proactive. Nous reconnaissons ne pas l'avoir fait avant. C'était une erreur de ma part. Nous sommes convaincus que ceux que nous communiquons maintenant répondent vraiment aux besoins. Quant à ceux qui ne l'ont pas été, nous les évaluons et travaillons avec le Centre national pour la vérité et la réconciliation, le CNVR, et d'autres pour déterminer s'ils doivent l'être.

Nous sommes honorés d'avoir accès à la base de données du CNVR. Nous l'utilisons comme source d'information pour procéder à nos évaluations. Nous avons travaillé avec le CNVR pour y avoir accès afin que, grâce à notre pouvoir juridique, nous puissions répondre aux questions et, encore une fois, aider les autres. Nous poursuivons nos efforts pour trouver et fournir des réponses aux familles et aux communautés sur le décès de leurs êtres chers survenu dans un pensionnat indien.

Je serai heureux de répondre à vos questions. Je vous remercie.

Le président : Je vous remercie, docteur Huyer. J'invite maintenant Me Andrée Kronström à présenter sa déclaration liminaire.

[*Français*]

Me Andrée Kronström, coroner, Bureau du coroner : Bonsoir à tous.

[*mots prononcés dans une langue autochtone*], pour les membres de la communauté.

Ce soir, je représente le coroner en chef, principalement pour mon implication récente dans l'exhumation de deux jeunes bébés dans la communauté de Pessamit.

Bien entendu, je ferai une présentation sur le cadre législatif et le régime antérieur à 1986. Depuis 1986, qu'est-ce qu'on peut fournir sur le plan des archives? On assiste à une belle ouverture pour ce qui est du Secrétariat aux relations avec les Premières

et les Inuit, an organization created on the margins of the board of inquiry that led to the exhumation of two young babies.

You first need to know that coroners' records in Quebec, as we know them today, were created thanks to the coming into force of the Act respecting the determination of the causes and circumstances of death in 1986.

Since November 1, 2022, the act has been called the Coroners Act. Under the 1986 act and the 2002 act, the Chief Coroner has custody of the records of the coroners; before that, there were no records. Under the pre-1986 regime, coroners' records were kept in court registries throughout the province. These records have since been transferred to the Archives nationales du Québec, which is separate from the Coroner's Office. These records, as I mentioned, are not under the authority of the Chief Coroner or the Coroner's Office. These records have their own access regime.

We did some checking in preparation for the testimony I was going to give today, and it's not possible for the Archives nationales du Québec to retrieve records relating to all Indigenous children who died in residential schools. It is necessary to know at least the name, date of death and some other information. We can see that Quebec faces a major challenge in obtaining the names of all the children involved — and here, I echo what my colleague mentioned earlier. We need to appeal to the population and the community to give us the names. Once that is done, as I'll explain in a moment, we'll be able to begin searches.

So, as of 1986, under the new act, the only residential school that was still in operation after the creation of the Coroner's Office and records was the Pointe Bleue Residential School, located in Mashteuiatsh, which was open from 1960 to 1991.

We have searched in our records, but that didn't help us identify any record relating to an Indigenous child who died at the Pointe Bleue Residential School. I'll draw a parallel with what the Chief Coroner for Ontario said: If these deaths were totally natural, they were not reported to the coroner, since our focus is more on violent deaths.

On the other hand, if we were provided with children's names, we could then forward documents related to child deaths that were reported to the coroner. Our reports and records are public, and the appendices that are appended to the coroner reports — pardon the redundancy — are available on request. We'll be happy to provide them. Again, the challenge consists in getting names.

Nations et les Inuit, un organisme créé en marge de la commission d'enquête qui a permis de procéder à l'exhumation de deux jeunes bébés.

Donc, il faut d'abord savoir que les archives des coroners au Québec, telles que nous les connaissons aujourd'hui, ont été créées grâce à l'entrée en vigueur de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès en 1986.

Depuis le 1^{er} novembre 2022, la loi s'appelle dorénavant la Loi sur les coroners. La loi de 1986 et celle de 2002 prévoient que le coroner en chef a la garde des archives des coroners; avant cela, il n'y avait pas d'archives. Dans le régime antérieur, c'est-à-dire avant 1986, les dossiers des coroners étaient conservés dans les greffes des palais de justice partout dans la province. Ces dossiers ont depuis été versés aux Archives nationales du Québec, qui est une organisation distincte du Bureau du coroner. Ces dossiers, comme je vous le mentionnais, ne sont pas sous l'autorité du coroner en chef ni du Bureau du coroner. Ces archives ont leur propre régime d'accès.

Nous avons fait quelques vérifications en vue du témoignage que j'allais livrer aujourd'hui, et il n'est pas possible pour les Archives nationales du Québec d'extraire des dossiers relatifs à l'ensemble des enfants autochtones décédés dans des pensionnats. Il faut connaître minimalement le nom, la date du décès et d'autres renseignements. On voit ici qu'un défi d'importance se dessine pour le Québec, soit d'obtenir les noms de chaque enfant concerné — et là, je rejoins ce que mon collègue a mentionné tout à l'heure. On a un appel à faire auprès de la population et de la communauté, pour qu'on nous donne des noms. À partir de là, on pourra, comme je vous l'expliquerai dans un instant, amorcer des recherches.

Donc, à partir de 1986, sous la nouvelle loi, le seul pensionnat qui était toujours en activité après la création du Bureau du coroner et des archives, c'est le pensionnat de Pointe-Bleue, situé à Mashteuiatsh, qui a été ouvert de 1960 à 1991.

On a effectué des recherches dans nos archives, mais cela ne nous a pas permis d'identifier de dossier portant sur un enfant autochtone décédé au pensionnat de Pointe-Bleue. Je vais faire un parallèle avec ce que le coroner en chef de l'Ontario a dit : si ces décès étaient totalement naturels, ils n'ont pas été signalés au coroner, puisque nous avons davantage sous la loupe les décès violents.

Par contre, si jamais on nous donnait des noms d'enfants, à ce moment-là, on pourrait transmettre les documents liés à des décès d'enfants qui ont fait l'objet d'un signalement au coroner. Nos rapports et nos dossiers sont publics, et les annexes qui sont justement annexées aux rapports du coroner — pardonnez-moi le pléonasme — sont accessibles sur demande. Nous serons donc heureux de les communiquer. Encore une fois, le défi est d'obtenir des noms.

On a much more positive note, Quebec, in conjunction with the work on the board, adopted the Act to authorize the communication of personal information to the families of Indigenous children who went missing or died after being admitted to an institution. That act came into force in 2021.

This act helped create the Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit, known as the SRPNI.

This is an organization fully dedicated to supporting families. The good thing is that the SRPNI's mission also includes deaths in residential schools. So, in the case of families whose children did not necessarily die in the institutional health care system, but who believe they died in a residential school, the SRPNI will be able to take care of them. The SRPNI coordinates searches and supports families.

A concrete example is that of two families from Pessamit that came forward because they hadn't been able to open the coffin of their child who had died in hospital — they were three-month-old and six-month-old babies — and the families were worried about what had been buried, as they hadn't seen their child.

At the end of August, after some six to eight months of intensive support where the SRPNI was able to gain privileged access to the civil registry and the Archives nationales du Québec, the SRPNI was able to reconstruct the documentary evidence and support the families in a petition to the Superior Court to exhume the bodies. With the Coroner's Office, through me, we were able to exhume the children in late August. A formal identification has probably been made. All this, of course, was done through reconciliation work with the families.

The SRPNI also supported a Winnipeg family that wanted to find the grave of a family member — a child who had died at the age of 13 — whom they had been unable to support or identify the grave.

I'd like to add a small detail. The two Pessamit babies had been buried in 1970, so under the old Coroners Act.

This is what I had to share with you today. If you have any questions about the Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit, I can put you in touch with the people in charge. Thank you very much.

[English]

The Chair: Thank you, Ms. Kronström.

I'll start by asking the first question for all three of you. On average, how long does it take you to respond to requests from Indigenous people or organizations related to deaths at

Sur une note beaucoup plus positive, le Québec, en marge des travaux sur la commission, a adopté la Loi autorisant la communication de renseignements personnels aux familles d'enfants autochtones disparus ou décédés à la suite d'une admission en établissement, une loi qui est entrée en vigueur en 2021.

Cette loi a permis de créer le Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit, qu'on appelle le SRPNI.

C'est une organisation totalement vouée au soutien des familles. Ce qu'il y a de bien, c'est que la mission du SRPNI vient aussi englober les décès dans des pensionnats. Donc, dans le cas des familles dont les enfants ne sont pas nécessairement décédés dans le réseau de la santé en établissement, mais qui croient qu'ils sont décédés dans un pensionnat, le SRPNI pourra s'en occuper. Le SRPNI coordonne les recherches et accompagne les familles.

Concrètement, deux familles de Pessamit se sont manifestées parce qu'elles n'avaient pas pu ouvrir le cercueil de leur enfant qui était décédé à l'hôpital — c'étaient des bébés de trois mois et six mois — et elles s'inquiétaient de savoir ce qui avait été enterré, parce qu'elles n'avaient pas vu leur enfant.

À la fin du mois d'août, après environ six à huit mois d'accompagnement intensif où le SRPNI a pu avoir un accès privilégié à l'état civil et aux Archives nationales du Québec, le SRPNI a pu reconstituer la preuve documentaire et accompagner les familles dans une requête à la Cour supérieure pour exhumer les corps. Avec le Bureau du coroner, par mon entremise, on a pu exhumer les enfants à la fin du mois d'août. Il y a probablement une identification formelle qui est faite. Tout cela, bien entendu, s'est fait au moyen d'un travail de réconciliation avec les familles.

Le SRPNI a également accompagné une famille de Winnipeg qui voulait retracer la sépulture d'un membre de la famille. C'était une enfant qui était décédée à l'âge de 13 ans et ils n'avaient pas pu l'accompagner ni identifier la sépulture.

J'aimerais ajouter un petit détail. Les deux bébés de Pessamit avaient été enterrés en 1970, donc sous l'ancienne Loi des coroners.

Voilà les propos que j'avais à partager avec vous aujourd'hui. Si vous avez des questions concernant le Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit, je pourrai vous mettre en contact avec les personnes responsables. Merci beaucoup.

[Traduction]

Le président : Je vous remercie, maître Kronström.

Je vais poser la première question, qui s'adresse à vous trois. Combien de temps vous faut-il, en moyenne, pour répondre aux demandes des particuliers ou des organisations autochtones

residential schools and associated sites? What are the legal, financial and other barriers that lead to delays or denials? Is it a lack of personnel or, perhaps, cooperation with other departments or agencies in your jurisdictions?

[Translation]

Ms. Kronström: Thank you. If we take the example of the exhumation of the two babies, these are two babies who died in institutions, but if we draw a parallel with children who died in residential schools, the same work could be done.

So the main problem is identifying children. Once the identity of a child who potentially died in a residential school is confirmed, it will be much faster because, without that, we don't have access to our records.

The work is done in conjunction with the SRPNI. That body is responsible for getting all the other players involved: the Coroner's Office, the Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, the civil registry and the Archives nationales du Québec. So, all the other government organizations are really mobilized by the SRPNI.

As far as time frames are concerned, the SRPNI has staff, a core of people who are completely dedicated to supporting families. If we take the example of the two babies, we're talking about an eight-month period between the opening of the file with proceedings before the Superior Court and the exhumation. It was very comforting for the families to attend the exhumation, to be there and to have psychological support. What's more, everything was also done according to Indigenous rituals.

[English]

Dr. Huyer: Thank you.

The timing would really depend on a number of factors, primarily how long ago the death may have occurred and then whatever details were available, such as the name of the young person and the location where the young person may have died. The more details there are, the quicker we can do it.

We have various approaches through our own files, through the archive files, through the NCTR files, and we have access to a number of different ones.

When you ask about the legal challenges, the Coroners Act in Ontario has been interpreted to have authority to obtain the records, which overcomes the legal challenges, but there are legal challenges for community members and for those who are doing research in communities, because they don't have easy access or access to many of the different files, so there is limitation.

concernant les décès survenus à un pensionnat ou sur des lieux qui y sont associés? Quels sont les obstacles juridiques, financiers et autres qui entraînent des retards ou des refus? Est-ce un manque de personnel ou encore de collaboration avec les autres ministères ou organismes dans votre province ou territoire?

[Français]

Me Kronström : Merci. Si on prend l'exemple de l'exhumation des deux bébés, il s'agit de deux bébés qui sont décédés en institution, mais si on fait le parallèle avec des enfants décédés dans des pensionnats, le même travail pourrait s'effectuer.

Donc, le principal problème est d'identifier des enfants. Une fois que l'identité d'un enfant potentiellement décédé dans un pensionnat sera confirmée, ce sera beaucoup plus rapide, parce que sinon, on n'a pas accès à nos archives.

Le travail se fait de concert avec le SRPNI. Celui-ci s'occupe de mettre à contribution tous les autres acteurs : le Bureau du coroner, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, l'état civil et les Archives nationales du Québec. Donc, tous les autres organismes gouvernementaux sont vraiment mobilisés par le SRPNI.

En ce qui concerne les délais, le SRPNI a des effectifs, soit un noyau de personnes qui se vouent complètement au soutien des familles. Si on prend l'exemple des deux bébés, on parle d'un délai d'environ huit mois entre l'ouverture du dossier avec les procédures devant la Cour supérieure et l'exhumation. Cela a été très réconfortant pour les familles d'assister à l'exhumation, d'être sur place et d'avoir du soutien psychologique. De plus, le tout s'est fait également selon les rites autochtones.

[Traduction]

Dr Huyer : Je vous remercie.

Le temps nécessaire dépend en fait de divers facteurs, tout d'abord le décès remonte à combien de temps et ensuite les détails qui sont disponibles, comme le nom de la jeune personne et l'endroit où elle pourrait être décédée. Plus nous avons de détails, plus nous pouvons procéder rapidement.

Nous utilisons diverses méthodes pour faire une recherche dans nos dossiers, dans les archives, dans les dossiers du CNVR, et nous avons accès à différentes autres sources.

Au sujet des obstacles juridiques, la Loi sur les coroners de l'Ontario est interprétée de sorte qu'elle nous accorde le pouvoir d'obtenir les dossiers. Toutefois, les membres de la communauté et ceux qui effectuent des recherches au sein des communautés rencontrent des obstacles de cette nature, car ils n'ont pas accès, ou un accès aussi facile, à bon nombre des dossiers. Il y a donc des contraintes.

My understanding of the Quebec legislation is that it is a reasonable assistance to that. We don't have that in Ontario, but we do believe that our act — well, our act is providing us that authority. So we offer that to the communities if, in fact, they have challenges getting records.

I think that's the answer to the question. I don't know if I covered all of the questions.

The Chair: That's great. Thank you.

Mr. Eggenberger, do you have anything to add?

Mr. Eggenberger: Yes, I think I would answer in two parts: The records from 1967 and onward, that would be a fairly easy process. They could get it within a day or two, depending on where it is. We could definitely know if we have the record or not right away, and then we can get it and share it with the family. That's not a problem.

It's more problematic with the stuff before 1967 because we'd have to coordinate with the archives in Ottawa and try and do that. We haven't attempted that process, so I'm not sure what it is, and that's where I see a major problem for the people in residential schools in the Northwest Territories. Because of the numbers that we looked at on the NCTR website, there was a large number of people there for whom we just don't have the records. So that would be it.

That's all. Thanks.

The Chair: Thank you for that. We'll go to my deputy chair now.

Senator Arnot: Thank you, witnesses. I would like to really understand better what Ms. Kronström is talking about and the authority that the Quebec service has to compel and release more information to families about the deaths of their children to family members and relations where institutions have a connection.

And I'm really wondering — and I think maybe Dr. Huyer has answered it somewhat — but it seems to me to be a very progressive tool that's in the Quebec legislation to be able to authorize the communication of personal information to families of Indigenous children. I'm not sure it is in other Coroners Acts, and I'm not sure it is as fulsome if you do have that. It seems to me it's a tool that should be available to you if it isn't, because it seems to me it would be very helpful to families who are grieving and searching for closure.

First, Ms. Kronström, can you amplify how that works and how you have used it? Do you feel that's an important mechanism in reconciliation? And the same comment from Dr. Huyer and Mr. Eggenberger, please.

Selon ce que je comprends de la loi au Québec, elle offre une aide satisfaisante à ce sujet. Nous n'avons pas cela en Ontario, mais nous croyons que notre loi... eh bien, notre loi nous donne ce pouvoir. Nous offrons donc notre aide aux communautés lorsqu'elles éprouvent des difficultés à obtenir des dossiers.

Je pense que cela répond à votre question. Je ne sais pas si j'ai couvert tous les éléments.

Le président : C'est très bien. Je vous remercie.

Monsieur Eggenberger, aimeriez-vous ajouter quelque chose?

M. Eggenberger : Oui, je vais donner une réponse en deux parties. Pour les dossiers à partir de 1967, la procédure est assez simple. Les demandeurs peuvent recevoir l'information en un ou deux jours, selon l'endroit où elle se trouve. Nous pouvons savoir sur-le-champ si nous avons le dossier, et ensuite, nous pouvons l'obtenir et communiquer l'information à la famille. Ce n'est pas un problème.

Pour les dossiers antérieurs à 1967, c'est plus difficile, car nous allons devoir coordonner le tout avec les archives à Ottawa. Nous ne l'avons pas encore fait, alors je ne suis pas certain du temps que cela prendrait, et c'est là où je vois un grave problème pour les élèves qui ont fréquenté les pensionnats dans les Territoire du Nord-Ouest. Nous n'avons pas de dossiers pour beaucoup de ceux qui se trouvent sur le site du CNVR. C'est tout.

Je vous remercie.

Le président : Je vous remercie de vos réponses. Je vais maintenant céder la parole au vice-président du comité.

Le sénateur Arnot : Je remercie les témoins. J'aimerais mieux comprendre ce dont Me Kronström a parlé et le pouvoir dont dispose le service au Québec pour exiger la communication de plus d'information aux familles au sujet du décès de leurs enfants et des liens avec les établissements.

Je me demande vraiment... Il semble que la loi du Québec — et je pense que le Dr Huyer a un peu répondu à la question — contient un outil très progressiste afin de pouvoir autoriser la communication de renseignements personnels aux familles des enfants autochtones. Je ne suis pas certain que cet outil se trouve dans d'autres lois sur les coroners, et je ne sais pas s'il est aussi complet dans ce cas. Il semble que vous devriez disposer de cet outil si ce n'est pas le cas, car je crois que l'information serait très utile aux familles endeuillées qui veulent tourner la page.

Maître Kronström, pourriez-vous nous expliquer tout d'abord plus en détail comment cela fonctionne et l'utilisation que vous en avez fait? Pensez-vous qu'il s'agit d'un mécanisme important dans le cadre de la réconciliation? J'aimerais aussi avoir l'avis du Dr Huyer et de M. Eggenberger, s'il vous plaît.

[*Translation*]

Ms. Kronström: I will explain. I had provided your clerk with the enabling legislation for the Act to authorize the communication of personal information to the families of Indigenous children who went missing or died after being admitted to an institution. This is really a separate act from the Coroners Act. This act creates a secretariat, so a separate entity, which brings together the various stakeholders, including the Coroner's Office, the Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, the Archives nationales du Québec and the Ministère de la Santé et des Services sociaux, if there is a need for psychological support.

So they're the ones who are in touch with the families, who have developed special ties and who support them, who help them collect all these documents to ultimately provide answers if the families want to proceed with an exhumation to confirm the identity of a loved one or find out if it is indeed their loved one who is buried somewhere. This is precisely what led to the exhumation of the two young babies rather quickly.

It's really a creation. Based on discussions with the Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit and the directorate responsible for family support — and this is hearsay — this apparently does not exist in the other provinces. It would be a fairly flexible tool that would make it possible to reconcile the difficulty coroners have in accessing their records, which are often regimes in which it's not always easy to extract data.... Keywords need to be used, and the main keyword currently is the child's name. This may be a recommendation we could make to invigorate the process and create a potentially faster movement to help Indigenous families.

[*English*]

Senator Arnot: I would like to hear the others comment on that. It seems to me that it's something that is unique and could be very helpful to provinces and territories.

Dr. Huyer: It could be. I don't know enough details. I need to read the legislation, but in Ontario we feel confident that the Coroners Act provides us that authority for all children who died within residential schools. We believe that because we believe that there have been a number of questions about the circumstances of their deaths which warrant investigation when they are brought to our attention. We didn't recognize that historically many years ago, but we do now.

We also believe that it is within the public interest to understand the circumstances. Because even if somebody died from an infection, there may have been other reasons — the fact that they were living in a setting that had cohabitation and may have allowed infection to spread, for example. We do believe

[*Français*]

Me Kronström : Je vais vous expliquer. J'avais fourni à votre greffière la loi habilitante sur la Loi autorisant la communication de renseignements personnels aux familles d'enfants autochtones disparus ou décédés à la suite d'une admission en établissement. C'est vraiment une loi distincte de la Loi des coroners. Cette loi crée un secrétariat, donc une entité distincte, qui met à contribution les différents intervenants, dont le Bureau du coroner, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, les Archives nationales du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux, s'il y a un besoin d'accompagnement psychologique.

Donc, ce sont eux qui sont en relation avec les familles, qui ont développé des liens particuliers et qui les accompagnent, qui les aident à recueillir tous ces documents pour leur apporter ultimement des réponses si les familles veulent procéder à une exhumation pour confirmer l'identité d'un proche ou savoir si c'est bien leur proche qui est enterré à un endroit. C'est justement ce qui a provoqué l'exhumation des deux jeunes bébés assez rapidement.

C'est vraiment une création. Selon les échanges avec le Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit et la direction qui est responsable du soutien aux familles — il s'agit ici de ouï-dire —, cela n'existerait pas ailleurs dans les autres provinces. Ce serait un outil assez flexible qui permettrait de concilier la difficulté pour les coroners d'avoir accès à leurs archives, qui souvent sont des régimes dans lesquels il n'est pas toujours facile d'extraire les données... En effet, il faut se servir de mots-clés, et le principal mot-clé actuellement, c'est le nom des enfants. Ce serait peut-être une recommandation à faire pour dynamiser le processus et créer un mouvement potentiellement plus rapide pour venir en aide aux familles autochtones.

[*Traduction*]

Le sénateur Arnot : J'aimerais avoir l'avis des autres aussi. J'ai l'impression qu'il s'agit d'un outil unique et qui pourrait être très utile aux provinces et aux territoires.

Dr Huyer : Cela pourrait être le cas. Je n'ai pas assez de détails. Je vais avoir besoin de lire la loi, mais en Ontario, nous sommes persuadés que la Loi sur les coroners nous donne l'autorité nécessaire pour tous les enfants qui sont décédés dans un pensionnat. Nous le pensons parce que les circonstances de leur décès ont suscité des questions qui nécessitent une enquête lorsqu'elles sont portées à notre attention. Il y a de nombreuses années, nous ne reconnaissons pas cela, mais c'est le cas aujourd'hui.

De plus, nous croyons qu'il est dans l'intérêt public de comprendre les circonstances entourant ces décès. Même lorsqu'une personne est décédée d'une infection, il peut exister d'autres causes, par exemple, le fait que les gens étaient logés ensemble et que cela aurait pu permettre à l'infection de se

that it's within our legislative authority to obtain the records. That's what we have done in Ontario.

Having said that, there are many communities and nations that aren't necessarily going to want to work with us because we are a government organization, and I recognize that there would be potential distrust of us and our organization. Hopefully, we reduce that distrust, but I can recognize that. So having a legislation or a mechanism that allows families, communities and those working with them to obtain the records on their own, without having to utilize our authority and come through us, is something that would be a reasonable consideration in my mind.

Senator Arnot: Thank you for that.

Mr. Eggenberger: I'm not sure if I read or heard the question correctly. I think you seem to be asking whether or not we would be able to share our records with the families of a deceased person. In the Northwest Territories, we regularly share — no matter what the case — the coroner's report and the autopsy report with the next of kin. That could be extended for the residential schools. I could certainly extend that to the extended family and be able to do that.

The rest of the file the coroner's office generates, the family could certainly look at that. However, our third-party documentation in the file we won't share by sending it out to them. But if they are able to attend our office, we will certainly let them look over it. Then they can use that knowledge to request access to information on different organizations so that they will do it, and we are quite prepared to help them, to guide them through the process. Ultimately, I do have discretion under our access to information act to make some stuff, but it's on a case-by-case basis.

Senator Arnot: All right. Thank you.

[*Translation*]

Senator Audette: [*Innu-aimun spoken*]

I'll ask my questions in French, if I may. Thank you very much, Coroner Kronström. It's really the families who participated or dared to speak the truth during the Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls. This makes Quebec the only place where there will be a law — a law that, unfortunately, has a life span of 10 years, with about seven years remaining.

We see that it's possible to access hospitals, records, religious communities, coroners' offices and so on to obtain information.

répandre. Nous estimons que le fait d'obtenir les dossiers relève de notre pouvoir législatif. C'est ce que nous avons fait en Ontario.

Cela étant dit, de nombreuses communautés et nations ne voudront pas nécessairement travailler avec nous parce que nous sommes un organisme gouvernemental, et je suis conscient que cela pourrait susciter de la méfiance à notre égard et à l'égard de notre organisation. J'espère que nous réduisons cette méfiance, mais je peux comprendre cela. Je pense donc qu'il serait justifié d'avoir une loi ou un mécanisme qui permet aux familles, aux communautés et à ceux qui travaillent avec elles d'obtenir directement les dossiers, sans qu'ils aient à passer par notre entremise et que nous ayons à utiliser notre pouvoir.

Le sénateur Arnot : Je vous remercie de votre réponse.

M. Eggenberger : Je ne suis pas certain d'avoir bien compris la question. Je pense que vous voulez savoir si nous pourrions communiquer nos dossiers à la famille d'une personne décédée. Dans les Territoires du Nord-Ouest, nous communiquons régulièrement — peu importe le cas — le rapport du coroner et le rapport d'autopsie aux proches parents. Cela pourrait s'appliquer aussi aux pensionnés. Je pourrais assurément inclure la famille élargie et pouvoir le faire.

Les familles peuvent aussi consulter les autres éléments du dossier produit par le bureau du coroner. Toutefois, nous ne pouvons pas leur envoyer la documentation de tiers contenue dans le dossier, mais elles peuvent la consulter en venant à notre bureau. Elles peuvent ensuite se servir de l'information pour présenter une demande d'accès à l'information à divers organismes, et nous sommes prêts à les aider, à les guider pour effectuer les démarches. J'ai un pouvoir discrétionnaire en vertu de notre loi sur l'accès à l'information pour prendre d'autres mesures, mais c'est au cas par cas.

Le sénateur Arnot : Très bien. Je vous remercie.

[*Français*]

La sénatrice Audette : [*mots prononcés en innu-aimun*]

Je vais vous poser mes questions en français, si vous me le permettez. Un gros merci, madame la coroner Kronström. Ce sont vraiment les familles qui ont participé ou qui ont osé dire les vérités pendant l'Enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Cela fait en sorte que le Québec est le seul endroit où il y aura une loi — une loi qui, malheureusement, a une durée de vie de dix ans et à laquelle il reste environ sept ans.

On voit qu'il est possible d'avoir accès aux hôpitaux, aux archives, aux communautés religieuses, aux bureaux de coroner et ainsi de suite pour obtenir de l'information.

I know there are other coroners in Ontario, the Northwest Territories and Quebec, too. When I was commissioner of the inquiry, I noticed that “baby Audette” — this is a fictitious name, since I’m not allowed to reveal real names — had been entered in a space. We don’t have the full names, or the children weren’t baptized. I don’t know how you could help us make recommendations or work toward that.

You have a responsibility in your provinces and territories. What would be some recommendations we could make that would ensure that we work together or that would result in a specific agreement for families who are searching? Before the act was adopted in Quebec, for 40 years, families in Quebec wanted to know why their baby had died and what caused their death. This law has meant that today, we can find answers to our questions. How can we work together?

You seem sympathetic to the cause. If you and I are no longer there, and neither is the sympathy, how will we be able to legislate together and make sure the laws are upheld so families get answers?

[English]

The Chair: Who would like to take a crack at answering that question? Dr. Huyer?

Dr. Huyer: Sure, I can start. Thank you for the question.

First and foremost, by committing to work together is how we can work together, how we can start working together. That’s what we’ve been doing in Ontario and it sounds like in Quebec and in the Northwest Territories, given what we’re hearing. When we learn from each other, we think about what will be the most effective way. Working with the communities in Ontario, we have heard there are situations where they can’t get records, and we said, “We’ll get them for you.” That’s what we’re doing: We’re looking at what is available right now to work within the legislative authorities, and we are responsive to families.

Just a small point to the deputy chair: Our records are totally releasable. There is no hesitation in us sharing with families. Anything that we have, we’ll share, and anything we get, we won’t share the record necessarily, but we’ll share the information that’s relative to their child.

So that is not a challenge at all. It’s getting the records, and not so much us. As things go forward, we want the families and communities to be able to have access not going through us. I

Je sais qu’il y a d’autres coroners en Ontario, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Québec aussi. Quand j’étais commissaire pour l’enquête, j’ai pu constater qu’on avait inscrit « bébé Audette » — il s’agit ici d’un nom fictif, puisqu’il m’est interdit de dévoiler les noms réels — dans un espace. On n’a pas les noms au complet ou on n’a pas baptisé les enfants. Je ne sais pas comment vous pourriez nous aider à faire des recommandations ou à travailler en ce sens.

Vous avez une responsabilité dans vos provinces et territoires. Quelles seraient les recommandations que nous pourrions faire, qui feraient en sorte que nous travaillions ensemble ou qui permettraient de conclure une entente spécifique pour les familles qui cherchent? Avant l’adoption de la loi au Québec, pendant 40 ans, les familles au Québec voulaient savoir pourquoi et de quoi leur bébé était mort. Cette loi a fait en sorte qu’aujourd’hui, nous pouvons trouver des réponses à nos questions. Comment pouvons-nous travailler ensemble?

Vous semblez sympathique à la cause. Si vous et moi ne sommes plus là et que la sympathie n’y est plus non plus, comment pourrions-nous légiférer ensemble et nous assurer que les lois seront respectées pour que les familles obtiennent des réponses?

[Traduction]

Le président : Qui aimerait tenter de répondre à cette question? Docteur Huyer?

Dr Huyer : Je peux commencer, bien sûr. Je vous remercie de la question.

Je dirais tout d’abord que c’est en s’engageant à travailler ensemble que nous pouvons commencer à travailler ensemble. C’est ce que nous faisons en Ontario, et il semble que ce soit le cas aussi au Québec et dans les Territoires du Nord-Ouest. Quand on apprend les uns des autres, on réfléchit à la meilleure façon de procéder. C’est en travaillant avec les communautés en Ontario que nous avons appris que dans certains cas, elles ne peuvent pas obtenir les dossiers et nous leur avons dit que nous allions le faire pour eux. C’est ce que nous faisons : nous examinons les pouvoirs que nous confère la loi, et nous répondons aux besoins des familles.

J’aimerais souligner un petit point au vice-président : nos dossiers peuvent être communiqués en totalité. Nous n’avons pas d’hésitation à communiquer l’information aux familles. Nous communiquons tout ce qui se trouve dans nos dossiers. Dans le cas des dossiers que nous obtenons, nous ne communiquons pas nécessairement l’intégralité du dossier, mais nous communiquons aux familles l’information qui concerne leur enfant.

Ce n’est donc pas un problème du tout en ce qui nous concerne. Ce qui est difficile, c’est d’obtenir les dossiers. À mesure que les choses avancent, nous voulons que les familles et

think the legislation is similar. Again, providing that ability for families to have access under certain circumstances would be a logical way to go.

[*Translation*]

Ms. Kronström: I'm going to reiterate a principle that's very important here, that of the legislative framework. As Senator Audette mentioned, Quebec, precisely because of the Truth and Reconciliation Commission, has a legislative framework that has created an entity — the Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit — entirely dedicated to reconciliation, to answer families' questions and help them in their quest for truth.

All the people who are part of this secretariat, and especially the management responsible for supporting families, are very close to the culture. They have developed close ties. After that, it's the secretariat that brings together the different agencies or departments to contribute to their files and support them. Sometimes this is very difficult. The fact that the children weren't baptized is an additional challenge, as they were often not buried in cemeteries.

I believe that, in the case of the two babies, we used a ground-penetrating radar before the exhumations. We bring in experts, we're creative and we work together. As with anything, it takes a conductor, someone to breathe life into the project. The secretariat is in the best position. That's why we were able to carry out two exhumations in a very short time.

Senator Audette: Just 30 seconds, Madam Coroner. These are calls for justice 20 and 21 from the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls — the Kepek report. This is not the Truth and Reconciliation Commission. I say that with love. Thank you.

Ms. Kronström: Yes, absolutely; thank you. It's important to put the debate in context. You've done very well. I was on a verbal roll. I think this model should be imported into other provinces.

[*English*]

The Chair: Mr. Eggenberger, do you have anything to add?

Mr. Eggenberger: I echo our colleagues from Quebec and Ontario that cooperation is key here. One particular issue we face nowadays is that the Northwest Territories, Nunavut and, to some extent, Yukon send some of our people south for medical treatment. If they die in the other jurisdiction, then we have a hard time accessing the records in that jurisdiction. That introduces a big impediment into what has happened.

les communautés aient accès aux dossiers sans devoir passer par nous. Je pense que nos lois sont semblables. Encore une fois, je pense que la façon logique de procéder serait de donner l'accès aux familles dans certaines circonstances.

[*Français*]

Me Kronström : Je vais réitérer un principe qui est fort important ici, celui du cadre législatif. Comme la sénatrice Audette l'a mentionné, le Québec s'est doté, justement à cause de la Commission de vérité et réconciliation, d'un cadre législatif qui a créé une entité — le Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit — entièrement vouée à la réconciliation, pour répondre aux questions des familles et les aider dans leur quête de vérité.

Toutes les personnes qui font partie de ce secrétariat, et plus particulièrement la direction qui est responsable du soutien aux familles, sont très proches de la culture. Ils ont développé des liens privilégiés. Après cela, c'est le secrétariat qui réunit les différents organismes ou ministères pour nourrir leurs dossiers et les étayer. Parfois, c'est très difficile. Le fait que les enfants n'étaient pas baptisés est un défi supplémentaire, parce que souvent, ils n'étaient pas enterrés dans les cimetières.

Je crois que, dans le cas des deux bébés, nous avons eu recours à un géoradar avant les exhumations. Nous nous adjoignons des services d'experts, nous sommes imaginatifs et nous travaillons ensemble. Cela prend, comme dans toute chose, un chef d'orchestre, quelqu'un pour insuffler une énergie première. C'est le secrétariat qui a la meilleure position. C'est pour cela que nous avons pu, en très peu de temps, procéder à deux exhumations.

La sénatrice Audette : Juste 30 secondes, madame la coroner : il s'agit des appels à la justice n^{os} 20 et 21 de l'Enquête nationale sur les femmes et filles autochtones disparues et assassinées — le rapport Kepek. Ce n'est pas la Commission de vérité et réconciliation. Je le dis avec amour. Merci.

Me Kronström : Oui, tout à fait; merci. Il faut bien resituer le débat. Vous avez très bien fait. J'étais sur une lancée verbale. Je pense que ce modèle devrait être importé dans d'autres provinces.

[*Traduction*]

Le président : Monsieur Eggenberger, aimeriez-vous ajouter quelque chose?

M. Eggenberger : Tout comme mes collègues du Québec et de l'Ontario, je pense que la clé, c'est la collaboration. Un problème particulier que nous avons actuellement vient du fait que dans les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et, dans une certaine mesure, le Yukon, nous devons envoyer des gens au sud pour qu'ils obtiennent des traitements médicaux. S'ils décèdent dans cette administration, il nous est alors difficile d'avoir accès

I haven't looked at any of the files before 1967 because I don't have access to them, but I suspect the same thing was happening before. I know that from 1967 on, we were regularly sending people to Edmonton as well as to Manitoba and Ontario for treatment. In terms of a lot of those things, we have to not only look at our own residential schools but also see whether or not people came from other places.

The website I referred to earlier is a good place for us to start looking at these names and seeing whether there are people coming from other jurisdictions. Certainly, I would appreciate other jurisdictions sharing that information with mine. So I think the biggest thing is cooperation. Hopefully, that answers your question.

Senator Coyle: I think that perhaps our last witness started to answer a question about cross-jurisdictional issues.

You mentioned people who would have been in residential schools perhaps being sent somewhere else to be cared for medically. For instance, my brother-in-law is from James Bay and Northern Quebec. He went to three different residential schools, including at least one in Ontario, in Moose Factory.

How does that work currently between the jurisdictions? Is it the place of death where the record is held? If so, is that then shared with the jurisdiction from which the person originates?

If people could answer that question, I would like to hear about that.

Dr. Huyer: Death is a provincial and territorial jurisdiction. The vital statistics, as well as the death investigation system, whether it be a medical examiner or coroner, is provincial and territorial. That's where the final death information would be.

The journey before that would need to be evaluated to the extent that each individual family wished. Right now, we're focusing on the death information to provide information as to where the children are. That's our initial focus.

If families wish to have further investigation, then we would take that as necessary. We have good cooperation and collaboration with our colleagues in the death investigation system across Canada, so I think we could figure out a mechanism. Again, legislatively it would potentially be a challenge, but I think it could be done in a way that would be collaborative across Canada, though not necessarily easily done.

aux dossiers. C'est un gros obstacle pour savoir ce qui s'est passé.

Je n'ai pas examiné de dossiers antérieurs à 1967, parce que je n'y ai pas accès, mais je soupçonne qu'il en était de même alors. Je sais qu'à partir de 1967, nous avons envoyé régulièrement des gens à Edmonton, au Manitoba et en Ontario pour qu'ils suivent des traitements. Très souvent, il faut regarder du côté de nos pensionnats, mais aussi ailleurs.

J'ai parlé d'un site Web plus tôt et c'est un bon endroit pour commencer nos recherches et vérifier si des noms se trouvent ailleurs. Je serais très heureux que les autres administrations nous communiquent l'information. Je pense que l'élément le plus important, c'est la collaboration. J'espère que cela répond à votre question.

La sénatrice Coyle : Je pense que notre dernier témoin a commencé à répondre aux questions relativement aux enjeux entre les provinces et les territoires.

Vous avez mentionné que des élèves dans les pensionnats pouvaient avoir été envoyés ailleurs pour suivre des traitements. Mon beau-frère, à titre d'exemple, vient de la Baie-James dans le Nord du Québec. Il est allé à trois pensionnats différents, dont au moins un en Ontario, à Moose Factory.

Comment cela fonctionne-t-il actuellement entre les administrations? Le dossier se trouve-t-il au lieu du décès? Si c'est le cas, est-il alors communiqué à l'administration d'où la personne est originaire?

Si quelqu'un peut répondre à cette question, j'aimerais en savoir plus à ce sujet.

Dr Huyer : Les décès relèvent des provinces et des territoires. Les statistiques de l'état civil et le système d'enquêtes sur les décès, que l'enquête soit menée par un médecin légiste ou un coroner, relèvent des provinces et des territoires. C'est là où l'information sur le décès se trouverait.

En ce qui concerne ce qui s'est passé avant, il faut voir ce que souhaite chaque famille. Nous nous concentrons actuellement sur l'information relative au décès pour déterminer où se trouvent les dépouilles des enfants. C'est sur quoi nous nous concentrons d'abord.

Si les familles souhaitent pousser plus loin l'enquête, nous allons le faire. Nous avons une bonne collaboration avec nos collègues qui s'occupent des systèmes d'enquêtes sur les décès partout au Canada, alors je pense que nous pourrions trouver une façon de procéder. Encore une fois, cela pourrait présenter un défi du point de vue législatif, mais je pense que nous pourrions trouver une façon de le faire, même si ce ne sera pas nécessairement facile.

Senator Coyle: That's very helpful. Of the cases you're currently dealing with, are any of the families out of province?

Dr. Huyer: I don't know. Again, we're looking specifically at the young people who died in Ontario and we haven't gone backwards.

Senator Coyle: Thank you.

Senator Martin: Some of my questions have been answered.

Mr. Eggenberger spoke about not having access to the archives of Canada and some of the limitations. I'm assuming that in part it's financial resources that you're talking about. Do you have such limitations as well in Ontario?

And for Quebec, I was curious whether there are such limitations because of funding or human resources.

Dr. Huyer: The answer is always that we can always have more resources. Ours are not sent to the Canadian archives but are maintained in the Archives of Ontario. We have a relationship with our chief archivist in Ontario. John Roberts and his team are very proactive in terms of providing access. We're not struggling with that access as far as legal provisions go. It would depend on the search parameters we are following.

Senator Martin: And in Quebec?

[*Translation*]

Ms. Kronström: I was just about to follow up. As I said in my presentation, it's not a question of funding, but of legal regime. Our coroner's records have only existed since 1986. Before that, under the old legislation, records were kept in court registries, and then all these records, which became old documents, were filed with the Archives nationales du Québec. So, the documents have not been destroyed, but the Archives nationales du Québec may have old coroner reports.

However, the issue is the keyword that enables us to start the search. We absolutely need a child's name. To tie this back to the previous question, this is why the SRPNI was able to help a family from Winnipeg, so from another province, that had asked it to find a 13-year-old girl who had died in an institution and had been buried in Quebec.

The documents exist, but the challenge really lies in finding a name and other details in order to begin the search.

La sénatrice Coyle : C'est très utile. Dans les cas dont vous vous occupez actuellement, des familles se trouvent-elles à l'extérieur de la province?

Dr Huyer : Je ne sais pas. Encore une fois, nous examinons les cas d'enfants qui sont décédés en Ontario, et nous ne sommes pas allés plus loin.

La sénatrice Coyle : Je vous remercie.

La sénatrice Martin : Certaines de mes questions ont déjà trouvé réponse.

M. Eggenberger a mentionné le fait de ne pas avoir accès aux archives du Canada et certains des obstacles. Je présume que c'est en partie une question de ressources financières. Avez-vous aussi des obstacles de ce genre en Ontario?

Et au Québec, je me demande s'il y a aussi des obstacles du côté du financement ou des ressources humaines.

Dr Huyer : La réponse est toujours que nous pouvons utiliser plus de ressources. Nos dossiers ne sont pas envoyés aux archives du Canada, mais conservés aux archives de l'Ontario. Nous avons une bonne relation avec l'archiviste en chef en Ontario. John Roberts et son équipe sont très proactifs pour nous fournir un accès aux archives. Nous n'avons pas de problème d'accès du point de vue légal. Cela dépend de nos paramètres de recherche.

La sénatrice Martin : Et au Québec?

[*Français*]

Me Kronström : J'allais justement enchaîner. Comme je l'ai dit dans ma présentation, ce n'est pas une question de financement, mais de régime juridique. Nos archives de coroner n'existent que depuis 1986. Avant, selon l'ancienne loi, les dossiers étaient conservés dans les greffes des palais de justice et là, toutes ces archives, qui sont devenues des documents anciens, ont été classées aux Archives nationales du Québec. Donc, les documents n'ont pas été détruits, mais les Archives nationales du Québec peuvent avoir de vieux rapports de coroner.

Cependant, l'enjeu, c'est le mot-clé qui nous permet d'amorcer la recherche. Il nous faut absolument un nom d'enfant. Pour faire un lien avec la question précédente, c'est pour cela que le SRPNI a pu aider une famille de Winnipeg, donc d'une autre province, qui l'avait sollicité pour retrouver une jeune fille de 13 ans qui était décédée en institution et qui avait été enterrée au Québec.

Les documents existent, mais l'enjeu est vraiment de trouver un nom et d'autres détails afin d'amorcer la recherche.

[English]

Senator Martin: And how do you handle privacy concerns when dealing with historical records?

Dr. Huyer: We deal with privacy records every day. Every tragedy that happens in Ontario, current and in the past, is something that is private. We're very vigilant and diligent on that. We have significant protections in place. If there is a family request related to the information, the family is entitled to that information. We have a process that would release it. The Coroners Act provides us the authority to share with families. As our Northwest Territories colleague said, freedom of information would support some of that sharing as well. We would protect it to those who are entitled to the information. We have lots of protections in place for that.

The Chair: I will ask a follow-up question to what Senator Coyle and Senator Audette raised earlier. If you want to provide the answer in writing, that's fine in the interest of time.

In your opinion, should there be a national body that allows coroners and other bodies with relevant records across all jurisdictions to work together to help Indigenous families get answers about their children? Would such a body help expedite the processing of requests as well as the transfer of records?

Dr. Huyer: I'll start. I would say, in principle, the answer is yes, but I think it does go down into the details of how and where it would happen. So I think it's important that it wouldn't set up a bureaucratic challenge to then have a number of things that have to be jumped through to get those records. But I think, in principle, the answer is yes.

Mr. Eggenberger: Thank you. As Dirk has said, I'm in agreement in principle. The devil is in the details, and getting it all worked out — all the different privacy issues — would be the problem. Thank you.

The Chair: Ms. Kronström, do you have anything to add?

[Translation]

Ms. Kronström: My suggestion is similar to the one I made earlier. Before thinking about a national organization, perhaps we should look to provincial organizations, such as the SRPNI, to try to gather as much provincial information as possible. Perhaps we don't need to set up an organization, but simply conclude agreements for the flow of information. This would perhaps be a more flexible procedure; it would make it possible

[Traduction]

La sénatrice Martin : Et comment prenez-vous en considération la protection des renseignements personnels lorsque vous traitez des dossiers historiques?

Dr Huyer : La protection de la vie privée fait partie de notre quotidien. Toute tragédie qui survient en Ontario, présente ou passée, est de nature privée. Nous sommes très vigilants et rigoureux sur ce point. Nous avons d'importantes mesures de protection en place. Si la famille demande une information, elle a droit à cette information. Nous avons une procédure pour la lui communiquer. La Loi sur les coroners nous donne le pouvoir de communiquer l'information aux familles. Comme notre collègue des Territoires du Nord-Ouest l'a mentionné, c'est aussi en partie une question de liberté d'accès à l'information. Nous protégeons l'information et la fournissons à ceux qui y ont droit. Nous avons beaucoup de mesures de protection en place pour le faire.

Le président : Je vais poser une question complémentaire à des questions soulevées plus tôt par la sénatrice Coyle et la sénatrice Audette. Vous pouvez répondre par écrit pour gagner du temps.

Selon vous, devrait-il y avoir un organisme national pour permettre aux coroners et d'autres entités qui possèdent des dossiers pertinents partout au pays de travailler ensemble pour aider les familles autochtones à obtenir des réponses au sujet de leurs enfants? Cet organisme permettrait-il d'accélérer le traitement des demandes et le transfert des dossiers?

Dr Huyer : Je vais commencer. Je dirais qu'en principe, la réponse est oui, mais je pense que la question est de savoir comment cela se ferait. Il est important qu'il n'y ait pas de lourdeurs bureaucratiques pour arriver à obtenir les dossiers. En principe, je pense que la réponse est oui.

M. Eggenberger : Je vous remercie. Comme le Dr Huyer, je suis d'accord en principe. Toutefois, le diable se cache dans les détails et le problème serait d'harmoniser le tout. Les enjeux liés à la protection des renseignements personnels seraient un problème. Je vous remercie.

Le président : Maître Kronström, aimeriez-vous ajouter quelque chose?

[Français]

Me Kronström : Ma suggestion rejoint celle que j'ai faite précédemment. Avant de penser à un organisme national, il faudrait peut-être se tourner vers des organismes provinciaux, comme le SRPNI, pour essayer de colliger le plus d'informations provinciales possible. On ne doit peut-être pas créer un organisme, mais simplement conclure des ententes prévoyant la circulation des informations. Ce serait peut-être un procédé plus

not to weigh down the process by creating another organization, as my colleagues mentioned earlier.

[English]

The Chair: Thank you.

Senator Greenwood: In these records, the older records that you have seen and even the current records, are the communities identified to which these people belonged?

Dr. Huyer: No, and that's a significant challenge. These are the death records. They typically don't have the community in all of them. They have where the death occurred, so then we would go back to the records from the schools and then work backwards from that approach. There are some that do, but not routinely.

Senator Greenwood: Thank you.

The Chair: I thank everyone for testifying. If you have anything further in writing that you would like to submit, certainly feel free to do so to our clerk, Andrea Mugny, within a week. She will be happy to receive any testimony.

The time for this panel is now complete. I wish to again thank all our witnesses for joining us today.

We welcome our second panel of witnesses. From the Royal BC Museum, we have Jodi Giesbrecht, Vice President of Archives, Collections and Research; and Emma Wright, Director of Archives. And from Société historique de Saint-Boniface, we welcome Janet La France, Executive Director, and Julie Reid, Head Archivist. Thank you all for joining us today.

Our witnesses will provide opening remarks of approximately five minutes, which will be followed by a question-and-answer session with the senators. I invite Jodi Giesbrecht to give her opening remarks.

Jodi Giesbrecht, Vice President, Archives, Collections and Research, Royal BC Museum: Honourable senators, witnesses and guests, my name is Jodi Giesbrecht and I am the Vice President of Archives, Collections and Research at the Royal British Columbia Museum. I'm joined tonight by my colleague Emma Wright, who is Director of Archives.

flexible; cela permettrait de ne pas alourdir le processus en créant un autre organisme, comme mes collègues l'ont mentionné précédemment.

[Traduction]

Le président : Je vous remercie.

La sénatrice Greenwood : Dans ces dossiers, les anciens dossiers que vous avez vus et même les dossiers actuels, est-ce qu'on mentionne la communauté à laquelle appartiennent les personnes?

Dr Huyer : Non, et c'est un problème important. Il s'agit des actes de décès. Ils ne contiennent pas habituellement le nom de la communauté. Le lieu du décès est mentionné, ensuite on retourne aux dossiers des écoles, puis on procède à rebours. La communauté est rarement mentionnée.

La sénatrice Greenwood : Je vous remercie.

Le président : Je vous remercie tous de vos témoignages. Si vous souhaitez nous faire part de quelque chose d'autre par écrit, n'hésitez pas à envoyer le tout à notre greffière, Andrea Mugny, d'ici une semaine. Elle sera heureuse de recevoir tout témoignage.

La période qui était réservée au premier groupe est maintenant écoulée. Je tiens à remercier encore une fois tous les témoins de s'être joints à nous aujourd'hui.

Nous souhaitons la bienvenue à notre second groupe de témoins. Nous accueillons des représentantes du Musée royal de la Colombie-Britannique : la vice-présidente des archives, des collections et de la recherche, Mme Jodi Giesbrecht; et la directrice des archives, Mme Emma Wright. Nous accueillons également des représentantes de la Société historique de Saint-Boniface : la directrice générale, Mme Janet La France; et l'archiviste en chef, Mme Julie Reid. Merci à vous toutes de votre présence.

Les témoins feront une déclaration préliminaire d'environ cinq minutes. Par la suite, les sénateurs leur poseront des questions. J'invite Mme Jodi Giesbrecht à commencer.

Jodi Giesbrecht, vice-présidente, Archives, Collections et Recherche, Royal BC Museum : Honorables sénateurs, mesdames et messieurs, je m'appelle Jodi Giesbrecht. Je suis vice-présidente des archives, des collections et de la recherche au Royal British Columbia Museum, soit le Musée royal de la Colombie-Britannique. Je suis accompagnée de ma collègue, Emma Wright, qui est directrice des archives.

We're grateful to be speaking to you this evening from the Royal British Columbia Museum and Archives, which is situated on the unceded territories of the Lekwungen peoples, who are known today as the Songhees and Esquimalt Nations.

The Royal BC Museum stewards the records of two Catholic congregations involved in running Indian residential schools in British Columbia: the records of the Oblates of Mary Immaculate and the Sisters of St. Ann. We hold these records with great responsibility, honouring the truth and legacy of residential schools in this province.

The Royal BC Museum signed a memorandum of understanding, or MOU, with the National Centre for Truth and Reconciliation in April 2022. We committed to providing "copies of unrestricted surrogate digital Residential School records and accompanying metadata" to NCTR, with the first priority being the digital transfer of the Oblates of Mary Immaculate and Sisters of St. Ann records.

The Oblates of Mary Immaculate donated their records to the Royal BC Museum in 2019. Of 74 linear metres of records, 19 linear metres relates directly to residential schools which have been prioritized for digitization and transferred to NCTR.

As of July 2023, all textual records have been described and are publicly available on the BC Archives' collections database. Digitization has been made possible through funding from B.C.'s Ministry of Indigenous Relations and Reconciliation and the University of British Columbia's Indian Residential School History and Dialogue Centre.

To date, approximately 36% of the records have been digitized and 78% digitization has been completed on the major series in this collection. This amounts to more than 37,000 pages or 3,366 gigabytes. We anticipate transferring the first series to NCTR — actually, we are in progress on this.

The Sisters of St. Ann and the Royal BC Museum reached a new commitment in 2022 to expedite a 2012 agreement to transfer their records, originally slated for 2027. The records were legally acquired by the Royal BC Museum in June 2023.

Of 210 linear metres, approximately 4 metres of records relates to residential schools and is prioritized for digitization and transfer to NCTR. Processing and description of these records began immediately after the transfer.

While the NCTR received copies of Sisters of St. Ann records when it was founded in 2015, the Royal BC Museum is now digitizing the original records to NCTR's preservation and access standards. We will transfer digital copies to NCTR.

Nous sommes heureuses de vous parler ce soir depuis le musée et son service d'archives. Nous nous trouvons sur les territoires non cédés des peuples Lekwungen, connus aujourd'hui sous le nom de nation des Songhees et nation d'Esquimalt.

Le Musée royal de la Colombie-Britannique assure la conservation des archives de deux congrégations catholiques qui ont participé à la gestion des pensionnats indiens en Colombie-Britannique : les Oblats de Marie Immaculée et les Sœurs de Sainte-Anne. Nous conservons ces archives de façon très responsable en traitant avec grand respect la vérité et le lourd héritage laissé par les pensionnats dans la province.

En avril 2022, le Musée royal de la Colombie-Britannique a signé un protocole d'entente avec le Centre national pour la vérité et la réconciliation, ou CNVR. Nous nous sommes engagés à lui fournir des copies de dossiers numériques relatifs aux pensionnats et les métadonnées connexes sans restriction. La priorité est le transfert numérique des dossiers des Oblats de Marie Immaculée et des Sœurs de Sainte-Anne.

En 2019, les Oblats de Marie Immaculée ont fait don de leurs dossiers à notre musée. Sur 74 mètres linéaires de documents, 19 mètres portent directement sur les pensionnats et ils ont été numérisés et transférés au CNVR en priorité.

En date de juillet 2023, tous les documents textuels ont été décrits et ils sont accessibles au public dans la base de données des collections de BC Archives, le service des archives de la Colombie-Britannique. La numérisation a été rendue possible grâce au financement du ministère des Relations avec les Autochtones et de la Réconciliation de la Colombie-Britannique et de l'Indian Residential School History and Dialogue Centre de l'Université de la Colombie-Britannique.

À ce jour, environ 36 % des documents ont été numérisés et 78 % des principales séries de cette collection ont été numérisées. Cela représente plus de 37 000 pages ou 3 366 gigaoctets. Nous prévoyons transférer la première série au CNVR... En fait, nous sommes en train de le faire.

En 2022, les Sœurs de Sainte-Anne et le musée ont pris un nouvel engagement pour accélérer la mise en œuvre d'un accord de 2012 sur le transfert de leurs documents, qui était initialement prévu pour 2027. Le musée a acquis légalement les documents en juin 2023.

Sur 210 mètres linéaires de documents, environ 4 mètres portent sur les pensionnats et sont traités en priorité pour leur numérisation et leur transfert au CNVR. Le traitement et la description de ces documents ont été entamés immédiatement après leur transfert.

Le Centre national pour la vérité et la réconciliation a reçu des reproductions des dossiers des Sœurs de Sainte-Anne lors de sa création en 2015. Le Musée royal de la Colombie-Britannique est en train de numériser les documents originaux selon les

Funding of this digitization effort is similarly through the province of B.C. and the University of British Columbia.

We have digitized approximately 13% of relevant records, which is approximately 4,000 pages or 381 gigabytes. We are currently in the process of transferring the first series to NCTR. In sum, the total number of documents that we have scanned and digitized to date is 27,110.

To serve communities, the Royal BC Museum ensures records are available, even while they are in the process of being digitized; this is an essential service to community, but it does impact our timeline and our resources.

To better facilitate access to these records, we have secured funding for two digitization technicians for one year. We are looking for additional funding opportunities to accelerate digitization and transfer.

The BC Archives also provides onsite access to records, publishes online descriptions of the Oblates of Mary Immaculate records and detailed finding aids and research guides. We also waive reproduction fees for Indigenous clients.

We have also been conducting outreach to the public on how they can better access these records. We have developed disclosure agreement MOUs directly with a number of B.C. nations so that we can share requested digitized records.

It is a vital part of our provincial government's mandate to improve access to residential school records and our commitment to adopt and implement the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples.

The Royal BC Museum is working together in partnership with government agencies to ensure NCTR receives information as quickly as possible and that communities are provided the supports and information they need and deserve.

We continue to listen to and be led by communities, survivors and their families, and we acknowledge that access to information is central to truth and reconciliation. The Royal BC Museum strongly supports the Senate's recommendations in the *Honouring the Children Who Never Came Home: Truth, Education and Reconciliation* report. We recognize the need for

normes de préservation et d'accès du CNVR. Nous transférerons les reproductions numériques au CNVR. Le financement de ce travail de numérisation est également assuré par la province de la Colombie-Britannique et l'Université de la Colombie-Britannique.

Nous avons numérisé environ 13 % des documents pertinents, ce qui représente environ 4 000 pages ou 381 gigaoctets. Nous sommes en train de transférer la première série au CNVR. En gros, nous avons numérisé 27 110 documents au total à ce jour.

Pour servir les communautés, le musée s'assure que les documents sont disponibles, même lorsqu'ils sont en cours de numérisation. Il s'agit d'un service essentiel pour la communauté, mais cela a des répercussions sur notre emploi du temps et nos ressources.

Afin de faciliter l'accès aux documents, nous avons obtenu des fonds pour l'embauche de deux techniciens en numérisation pour un an. Nous sommes à la recherche d'autres possibilités de financement pour accélérer le processus de numérisation et de transfert.

De plus, le service des archives de la Colombie-Britannique offre un accès aux documents sur place, publie en ligne des descriptions des documents des Oblats de Marie Immaculée et fournit des instruments de recherche et des guides de recherche détaillés. En outre, nous renonçons aux frais de reproduction pour les clients autochtones.

Nous avons également mené des activités de communication auprès des membres du public sur la manière dont ils peuvent accéder plus facilement aux documents. Nous avons conclu des protocoles d'entente concernant des accords de divulgation avec un certain nombre de nations de la Colombie-Britannique afin de pouvoir rendre les documents numérisés demandés accessibles.

Il s'agit d'un élément essentiel du mandat de notre gouvernement provincial, qui consiste à améliorer l'accès aux documents relatifs aux pensionnats, et de notre engagement à adopter et à mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Le Musée royal de la Colombie-Britannique travaille en partenariat avec des organismes gouvernementaux pour s'assurer que le CNVR reçoit l'information le plus rapidement possible et que les communautés reçoivent le soutien et les renseignements dont elles ont besoin et qu'elles méritent.

Nous continuons d'être à l'écoute des communautés, des survivants et de leurs familles et d'être guidés par eux et nous comprenons que l'accès à l'information est un élément essentiel à la vérité et à la réconciliation. Le musée appuie sans réserve les recommandations qu'a formulées le Sénat dans le rapport intitulé *Honorer les enfants qui ne sont jamais rentrés auprès des leurs* :

adequate, predictable, stable and long-term funding so that the NCTR can fulfill its mandate. Thank you very much.

[*Translation*]

Janet La France, Executive Director, Société historique de Saint-Boniface: *Tansi.* Good evening.

I'd like to begin by thanking the Senate committee for inviting me to speak today.

My name is Janet La France; I'm a Métis from Red River, registered with the Manitoba Métis Federation. I'm also executive director of the Centre du patrimoine, a non-profit francophone community archive managed by the Société historique de Saint-Boniface and located in the heart of Treaty 1 territory.

Our mission is the preservation and promotion of francophone and Métis heritage in Western Canada, and Manitoba in particular. We are governed by a volunteer board of directors, and have a staff of five permanent employees and three to four students in the summer. We can count on the help of 37 community volunteers who assist us at all levels within the organization.

Our annual budget is approximately \$700,000, nearly half of which is self-generated in collaboration with community partners. Our operational funding from the provincial and federal governments has not increased in nearly 25 years.

The Centre du patrimoine is not an institution linked to the Oblates of Mary Immaculate, nor is it a religious institution, although about a quarter of the archival documents we house come from French-speaking religious congregations. I say "we house" because the Oblate documents in our vaults do not belong to the Société historique de Saint-Boniface. They have not been donated, and we do not control access to them. Instead, these documents are stored at the Centre du patrimoine, where they are preserved according to archival standards and are accessible according to restrictions imposed by the Oblates themselves.

In accepting these archives, we had understood that all relevant documents had been copied and provided to the Truth and Reconciliation Commission and then to the National Centre for Truth and Reconciliation, and that this task was ultimately the responsibility of the owner of the documents. This had been the case for all the other religious congregations that had kept their documents in our vaults. So it was a surprise to learn that some relevant Oblate files had not been transferred to the National Centre for Truth and Reconciliation, and that some of these documents may be in our custody.

vérité, éducation et réconciliation. Nous savons que le CNVR a besoin d'un financement adéquat, prévisible, stable et à long terme pour pouvoir remplir son mandat. Merci beaucoup.

[*Français*]

Janet La France, directrice générale, Société historique de Saint-Boniface : *Tansi.* Bonjour.

J'aimerais commencer en remerciant le comité sénatorial de m'avoir invitée à m'exprimer aujourd'hui.

Je m'appelle Janet La France; je suis une Métisse de la rivière Rouge, inscrite auprès de la Manitoba Métis Federation. Je suis aussi directrice générale du Centre du patrimoine, un centre d'archives communautaire francophone à but non lucratif géré par la Société historique de Saint-Boniface et situé au cœur du territoire du Traité n° 1.

Notre mission est la préservation et la promotion du patrimoine francophone et métis dans l'Ouest canadien, et en particulier au Manitoba. Nous sommes dirigés par un conseil d'administration bénévole, et nous avons un personnel de cinq employés permanents et de trois à quatre étudiants l'été. Nous pouvons compter sur l'aide de 37 bénévoles communautaires qui nous assistent à tous les niveaux au sein de l'organisme.

Notre budget annuel est d'environ 700 000 \$, dont près de la moitié est autogénérée en collaboration avec des partenaires communautaires. Notre financement opérationnel issu des gouvernements provincial et fédéral n'a pas augmenté depuis près de 25 ans.

Le Centre du patrimoine n'est pas une institution liée aux oblats de Marie-Immaculée ni une institution religieuse, bien qu'environ un quart des documents d'archives que nous hébergeons provient de congrégations religieuses francophones. Je dis « nous hébergeons », car il faut préciser que les documents des oblats qui se trouvent dans nos voûtes n'appartiennent pas à la Société historique de Saint-Boniface. Ils n'ont pas été donnés et nous n'en contrôlons pas l'accès. Ces documents sont plutôt entreposés au Centre du patrimoine, où ils sont préservés conformément aux normes archivistiques et accessibles selon les restrictions imposées par les oblats eux-mêmes.

En acceptant ces archives, nous avons compris que tous les documents pertinents avaient été copiés et fournis à la Commission de vérité et réconciliation et ensuite au Centre national pour la vérité et la réconciliation, et que cette tâche était ultimement la responsabilité du propriétaire des documents. Cela avait été le cas pour toutes les autres congrégations religieuses ayant conservé leurs documents dans nos voûtes. C'était donc une surprise d'apprendre que certains dossiers pertinents des oblats n'avaient pas été transférés au Centre national pour la vérité et la réconciliation, et que certains de ces documents pourraient se retrouver sous notre garde.

Since then, our team has experienced an incredible flood of requests for access to residential school records. As a result, we have made a Herculean effort to inventory, identify and make all these documents accessible to the National Centre for Truth and Reconciliation and to survivors.

We have reoriented our programming to prioritize projects focused on Indigenous communities and residential schools.

We have implemented protocols to better welcome Indigenous researchers to the centre. We have created glossaries, subject headings and bilingual descriptions to facilitate access. It must be said that the majority of our documents are in French.

We have applied for funding to digitize photos, recordings and documents related to residential schools and Indigenous communities. We have contacted Indigenous communities directly to inform them of the existence of documents in our vaults that may relate to their missing families and loved ones.

We partnered with the Oblates and the National Centre for Truth and Reconciliation to identify all relevant documents that had not yet been transferred, digitize them, describe them and send them as high-resolution digital copies.

We have devoted considerable time and resources to processing a collection of documents that do not belong to us, and we have done so because we believe that survivors deserve answers.

The Oblate documents in our vaults measure 183 linear metres, 122 of which remain partially or entirely unprocessed. Residential school documents may be scattered throughout the collection, making it necessary to process the entire collection. In fact, 122 linear metres of textual documents laid vertically one after the other represents the length of a standard baseball field. Without increased funding and human resources to undertake this task full time, this process could take decades.

Once again, we were surprised to see our name published in the committee's recent report. Neither our staff nor our board of directors were contacted by a representative of the committee when the report was being researched and written. No one contacted us to ask about the status of the archives in question, who owned them or how they could be accessed, or to check on progress in this area.

Depuis ce temps, notre équipe a subi un véritable déluge de demandes d'accès aux dossiers des pensionnats. Nous avons donc déployé des efforts herculéens pour inventorier, identifier et rendre tous ces documents accessibles au Centre national pour la vérité et la réconciliation et aux survivants.

Nous avons réorienté notre programmation afin de prioriser des projets axés sur les communautés autochtones et les pensionnats.

Nous avons mis en place des protocoles pour mieux accueillir les chercheurs autochtones au centre. Nous avons créé des glossaires, des vedettes-matière et des descriptions bilingues afin de faciliter l'accès. Il faut dire que la majorité de nos documents sont en français.

Nous avons fait des demandes de financement afin de numériser des photos, des enregistrements et des documents liés aux pensionnats et aux communautés autochtones. Nous avons contacté directement les communautés autochtones pour les informer de l'existence de documents dans nos voûtes qui pourraient concerner leurs familles et leurs proches disparus.

Nous avons établi un partenariat avec les oblates et le Centre national pour la vérité et la réconciliation afin d'identifier tous les documents pertinents qui n'avaient pas encore été transférés, de les numériser, de les décrire et de les envoyer sous forme de copies numériques à haute résolution.

Nous avons consacré énormément de temps et de ressources au traitement d'une collection de documents qui ne nous appartiennent pas, et ce, parce que nous sommes d'avis que les survivants méritent des réponses.

Les documents des oblates dans nos voûtes mesurent 183 mètres linéaires, dont 122 restent partiellement ou entièrement non traités. Des documents relatifs aux pensionnats pourraient être éparpillés au sein de l'ensemble de la collection, ce qui oblige le traitement de sa totalité. En fait, 122 mètres linéaires de documents textuels posés verticalement l'un après l'autre représentent la longueur d'un terrain de baseball standard. Sans un financement accru et des ressources humaines pour entreprendre cette tâche à temps plein, ce processus pourrait prendre des décennies.

Encore une fois, nous avons été surpris de voir notre nom publié dans le récent rapport du comité. Ni notre personnel ni notre conseil d'administration n'ont été contactés par un représentant du comité dans le cadre de la recherche et de la rédaction de ce rapport. Personne ne nous a contactés pour nous demander quel était l'état des archives en question, à qui elles appartenaient ou de quelle manière elles pouvaient être consultées ou pour vérifier les progrès accomplis dans ce domaine.

At the Société historique de Saint-Boniface, we understand the important role archives play as evidence, evidence that reveals the truth, provides answers and brings a sense of justice to survivors and their families. We have worked tirelessly on this task over the past three years, and we intend to continue to do so. Unfortunately, the lack of financial support only delays justice for these communities that have already waited far too long.

Marsee. Meegwetch. Thank you.

[English]

The Chair: Thank you, Ms. La France. We will now open the floor to questions from senators.

Are you getting any funding or other resources from Catholic entities to complete this work?

Ms. La France: Yes, we are receiving some funds from the Oblates of Mary Immaculate to pay the wages of a digitization technician. She has already digitized Codex Historicus maps, plans and anything that was obviously related to residential schools. She is transferring them to the NCTR. They are paying that wage.

Part of the issue is that we have this joint partnership with the NCTR. The NCTR pays a student to cross-check the inventories, so that we're not duplicating work that has already been done. The process of counter-verifying the inventories is what's actually delaying the process of digitization.

The Chair: How many more archivists do you think you would need to expedite the process?

Ms. La France: We need all of them, really. I think we would need at least a couple of full-time archivists on the task. As I said in my declaration, there are 122 linear metres of records that are untreated. We don't know how much of that exactly relates to residential schools, but that processing has to be done. Then we would love to digitize all of these things and transfer them to the NCTR.

The Chair: Ms. Giesbrecht, comments?

Ms. Giesbrecht: My colleague Emma will take this one.

Emma Wright, Director of Archives, Royal BC Museum: For us in B.C., both religious organizations whose records we steward gave us funding for an archivist position to process those records. I would say that the conversation about funding is ongoing, as we indicated in our statement. We had to seek funding elsewhere within B.C., as you heard in our statement, to fund the digitization of the records, but similar to my colleague

À la Société historique de Saint-Boniface, nous comprenons le rôle important que jouent les archives en tant que preuves, des preuves qui recèlent la vérité, donnent des réponses et apportent un sentiment de justice aux survivants et à leurs familles. Nous nous sommes attelés à cette tâche sans relâche au cours des trois dernières années, et nous comptons bien continuer à le faire. Malheureusement, le manque d'appui financier ne fait que retarder la justice pour ces communautés qui ont déjà attendu beaucoup trop longtemps.

Marsee. Meegwetch. Merci.

[Traduction]

Le président : Merci, madame La France. Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs.

Recevez-vous des fonds ou d'autres ressources de la part d'entités catholiques pour mener à bien ce travail?

Mme La France : Oui, nous recevons des fonds des Oblats de Marie Immaculée pour payer le salaire d'une technicienne en numérisation. Elle a déjà numérisé le Codex historicus, les cartes, les plans et tout ce qui était évidemment lié aux pensionnats. Elle les transfère au CNVR. Ils paient ce salaire.

La question est en partie que nous avons un partenariat avec le CNVR. Le centre paie un étudiant pour contre-vérifier les inventaires, de sorte que nous ne fassions pas une seconde fois le travail déjà effectué. Le processus de contre-vérification des inventaires retarde le processus de numérisation, en fait.

Le président : De combien d'archivistes supplémentaires pensez-vous avoir besoin pour accélérer le processus?

Mme La France : Nous avons besoin de tous les archivistes, vraiment. Je pense que nous aurions besoin d'au moins deux archivistes à temps plein pour accomplir la tâche. Comme je l'ai dit dans ma déclaration, 122 mètres linéaires de documents restent non traités. Nous ne savons pas quelle proportion de ces documents est liée aux pensionnats, mais il faut les traiter. Nous aimerions ensuite numériser tous ces documents et les transférer au CNVR.

Le président : Avez-vous des observations à faire, madame Giesbrecht?

Mme Giesbrecht : Ma collègue, Mme Wright, va répondre à la question.

Emma Wright, directrice des archives, Royal BC Museum : De notre côté, en Colombie-Britannique, les deux organisations religieuses dont nous gérons les documents nous ont donné des fonds pour l'embauche d'un archiviste afin de traiter les documents. Je dirais que la question du financement est toujours à l'ordre du jour, comme nous l'avons indiqué dans notre déclaration. Nous avons dit aussi que nous avons dû

who has already spoken, if you give us more funding, we could get this done so much quicker. Those are the conversations that we are having.

We're lucky enough that, yes, we have been able to source funding for two different archivists working on each collection and then additional positions to digitize.

I would say that one of the challenges, however, is that the usual practice for an archive when you take in records from private organizations or individuals is that those records will have restricted access up until the point that you've described them and potentially digitized them as well. But because of the nature of this information, we've been ensuring that we are responding to communities and providing access at the same time as processing. All of that work, in terms of helping find or share information with people, takes archivists and staff time away from actually processing and getting the records to the NCTR. That itself is a challenge, as indicated. If you can give us more resources, it would just really help.

The Chair: Thank you for that.

Senator Arnot: I say to all the witnesses from the two organizations: You are doing Herculean work, obviously.

I want to try to put this in perspective, if I can. There are 183 linear metres in Société historique de Saint-Boniface, and I guess you were surprised that you are warehousing these, and then, all of a sudden, people wanted the information.

Here are three questions for each of you. How long do you believe it would take to digitize these records if you had the resources to do it properly, professionally and competently? I believe you probably don't have the ability to pre-filter some of this material. Are you sensing that anything will be held back from any records from the NCTR? When I talk about pre-filtering, I'm actually talking about categorizing as the work is digitized. Digitizing it is one thing, but to actually know the content, keywords, categories, et cetera could advance the cause for the archivists who will presumably read and understand and translate all these materials.

Would you be open to using machine learning tools to actually help do that, because I believe that could advance the cause and shorten the time to process these records? I'm just putting that forward, and then I really want to know if you have the resources to do this right. Do you know what it would cost to do it in a way that each of your organizations would feel it was completely

chercher des fonds ailleurs en Colombie-Britannique pour la numérisation des documents, mais, et ma collègue a dit un peu la même chose, si l'on nous donnait d'autres fonds, nous pourrions accomplir ce travail plus rapidement. Voilà ce dont il est question.

Nous avons la chance d'avoir pu obtenir des fonds pour l'embauche de deux archivistes qui travaillent à chacune des collections, puis pour d'autres postes liés à la numérisation.

Je dirais que l'un des défis, cependant, c'est qu'habituellement, concernant les archives, lorsqu'on reçoit des documents d'organisations privées ou de particuliers, l'accès à ces documents est restreint jusqu'à ce qu'on en ait fait la description, puis possiblement la numérisation. Toutefois, en raison de la nature de l'information, nous veillons à répondre aux besoins des communautés et à leur permettre d'accéder aux documents pendant qu'ils sont traités. Tout ce travail, qui consiste à aider les gens à trouver l'information ou à la communiquer empiète sur le temps que les archivistes et le personnel consacrent au traitement des documents et à leur transmission au CNVR. C'est un défi en soi, comme nous l'avons indiqué. Si l'on pouvait nous donner davantage de ressources, cela nous aiderait vraiment.

Le président : Je vous remercie.

Le sénateur Arnot : Je m'adresse ici aux représentantes des deux organisations : vous faites un travail herculéen, c'est évident.

Je voudrais essayer de mettre les choses en perspective, si possible. Il y a 183 mètres linéaires de documents à la Société historique de Saint-Boniface. J'imagine que vous avez été étonnées de constater qu'après les avoir entreposés, soudainement, les gens ont voulu obtenir l'information.

J'ai trois questions qui s'adressent à vous toutes. Combien de temps croyez-vous qu'il faudrait pour numériser les documents si vous aviez les ressources nécessaires pour le faire correctement, de façon professionnelle et avec compétence? Je crois que vous n'êtes probablement pas en mesure de faire un filtrage préalable d'une partie de ces documents. Avez-vous l'impression que quelque chose sera retenu dans les documents du CNVR? Quand je parle de filtrage préalable, je parle en fait d'un travail de catégorisation qui est effectué au fur et à mesure que l'on fait la numérisation. La numérisation, c'est une chose, mais le fait de connaître le contenu, les mots-clés, les catégories, etc. pourrait faire avancer la cause des archivistes qui devront probablement lire, comprendre et traduire tous ces documents.

Seriez-vous disposées à utiliser des outils d'apprentissage automatique pour vous aider à le faire? C'est que je crois que cela pourrait faire avancer la cause et réduire le temps à consacrer au traitement des documents. Je ne fais qu'avancer l'idée et je veux vraiment savoir ensuite si vous avez les ressources qu'il faut pour bien le faire. Savez-vous ce qu'il en

professional and responsible? Without the funds, you probably can't meet a high standard, the highest standard you would like to meet.

So that's my question, and if you don't know the answer now, could you provide it later? Because I think it's really important. You need the support to do the work the way you feel you want to do it, and you don't have that now. How much is it going to cost?

Ms. La France: I can go ahead again, if you want. There are a couple questions that I will leave to my archivist, Julie Reid, to jump in on. The question about how much the cost would be, I don't have the answer right now, but I could get together with my archivists. I have two. One of them did do some work for the TRC. She is with us now as a digital archivist, so she takes care of that end of doing the transfer to NCTR and making sure that quality control is in place for the digital records and the resolution. So I could get back to you on that.

As far as being open to using machine learning tools, certainly, and we do a bit of that already. We invite a lot of Indigenous community groups that are doing research on their communities and their experience with residential schools and missing children to come to our archive. We pull all of the documents that we can for their access. We invite them to digitize the records themselves if they want. Part of the challenge is that most of the records are written in French and in cursive. When they are typed in French, you can actually use Google Lens. You can photograph the document, and Google Lens will read it to you in a different language orally. That's one way we can deal with typed documents. However, for the cursive documents in French, I haven't seen good results with machine learning yet. There may be a better program out there that could do the job, but we haven't been made aware of it.

As for any records being held back, as far as the Oblates' collection goes in our vaults, the Oblates dropped all restrictions on all residential school content except for the personnel files. The personnel files themselves have been digitized and will be transferred to NCTR, where survivors will have to access that through NCTR instead of us. In the meantime, we do give access to all records apart from personnel files.

I would like to pass the questions of how long it would take to digitize and the ability to pre-filter records to Julie, if possible.

coûterait de le faire d'une manière que chacune de vos organisations jugerait tout à fait professionnelle et responsable? Si vous n'avez pas les fonds nécessaires, vous ne pourrez probablement pas respecter des normes élevées, les normes les plus élevées que vous souhaiteriez respecter.

Voilà donc ma question, et si vous ne connaissez pas la réponse maintenant, pourriez-vous nous la fournir plus tard? Je pense que c'est très important. Vous avez besoin de soutien pour accomplir le travail comme vous l'entendez, ce que vous n'avez pas pour l'instant. Combien cela va-t-il coûter?

Mme La France : Je peux commencer si vous voulez. Je laisserai mon archivist, Julie Reid, répondre à deux questions. Pour ce qui est des coûts possibles, je n'ai pas la réponse pour l'instant, mais je pourrais en discuter avec mes archivistes. J'en ai deux. L'une de ces personnes a fait un travail pour la Commission de vérité et réconciliation. Elle est aujourd'hui archiviste numérique pour nous et elle s'occupe du transfert de documents au CNVR et s'assure du contrôle de la qualité des documents numériques et de la résolution. Je pourrais donc vous revenir là-dessus.

Nous sommes certainement disposées à utiliser des outils d'apprentissage automatique. Nous le faisons déjà un peu d'ailleurs. Nous invitons de nombreux groupes communautaires autochtones qui font des recherches sur leurs communautés et leur expérience en ce qui a trait aux pensionnats et à la question des enfants disparus à venir consulter nos archives. Nous extrayons tous les documents que nous pouvons pour qu'ils y aient accès. Nous les invitons à numériser les documents eux-mêmes s'ils le souhaitent. La difficulté réside en partie dans le fait que la plupart des documents sont écrits en français et en lettres cursives. Pour ceux qui sont dactylographiés en français, on peut utiliser Google Lens, en fait. On peut photographier le document et Google Lens le lira à l'oral dans une autre langue. C'est un moyen de traiter les documents dactylographiés. Cependant, dans le cas des documents écrits en lettres cursives en français, les outils d'apprentissage automatique ne m'ont pas encore donné de bons résultats. Il existe peut-être un meilleur programme pour le faire, mais nous n'en avons pas entendu parler.

En ce qui concerne les documents retenus, pour ce qui est de la collection des Oblats dans nos voûtes, les Oblats ont levé toutes les restrictions sur le contenu relatif aux pensionnats à l'exception des dossiers personnels. Les dossiers personnels ont été numérisés et seront transférés au CNVR, où les survivants devront y accéder par l'intermédiaire du CNVR plutôt que par le nôtre. En attendant, nous donnons accès à tous les documents, à l'exception des dossiers personnels.

Si possible, j'aimerais laisser Mme Reid répondre aux questions portant sur le temps que nécessiterait le travail de numérisation et la possibilité de faire un filtrage préalable des documents.

Julie Reid, Head Archivist, Société historique de Saint-Boniface: For how long, that's a really difficult question to answer because out of the 122 metres, there might be only 10% of those records that have anything regarding residential schools. The biggest challenge for us at the start is just to identify the collections or the parts of the collection that need to be processed more quickly. We have already identified some. As well as the general Oblate collection for the province of Manitoba, we also have some records from individual Oblates. So for those records, we have already pretty much identified which ones we should do first. Because of that, I know pretty much how many metres of that we have to do. We could figure out a time period for those, and we are hoping to start this project shortly.

However, for the general Oblates of the province of Manitoba, that's a big challenge because there might be documents scattered here and there. For example, in the financial part of the records, we know there might be some registers that have some information about certain communities or certain residential schools associated to them that could be useful, or land records, like land transfer records that might be useful. Again, it will be small pieces throughout the records that will have to be identified before we can scan them.

And we can't scan until they have been processed, because we need to be able to give them file numbers. We can't just scan a bunch of records and send them to the NCTR, because then they are not findable again because they haven't been processed.

We can try to come up with numbers for you by the lists that we have, preliminary lists, depending on the series we have, but I can't give you an exact number just like that.

Ms. Wright: Speaking for B.C.'s experience, similar to what you just heard, I would say that we could definitely take this away and figure out costs and how long. In terms of looking at the current resources that we have, with the two digitization technicians, we already figured out that if we could maintain those current resources, we would have digitized and be able to transfer all of the current prioritized residential school records to NCTR by May 2025. One of the things that we are now looking at is if there are different ways of digitizing records and having some conversations with Library and Archives Canada about how they are doing digitization on a larger scale with the day school records and what we could learn from their experience and implement here in B.C.

Similarly, with some other government agencies in B.C., I know they already potentially have the facilities in place to do digitization on a large scale. So we're looking at other options as

Julie Reid, archiviste en chef, Société historique de Saint-Boniface : Il est très difficile de déterminer combien de temps il faudrait, car peut-être que seulement 10 % des 122 mètres de documents contiennent de l'information sur les pensionnats. Au départ, notre principal défi est de déterminer quelles collections ou quelles parties des collections doivent être traitées rapidement. Nous en avons déjà trouvé quelques-unes. En plus de la collection générale des Oblats pour la province du Manitoba, nous avons des documents de différents oblates. Dans le cas de ces documents, nous avons déjà déterminé lesquels nous devons traiter en premier. De ce fait, je sais à peu près combien de mètres nous avons à faire. Nous avons pu déterminer une période pour ces documents et nous espérons commencer le projet bientôt.

Cependant, dans le cas de la collection générale des Oblats de la province du Manitoba, le défi est grand parce qu'il peut y avoir des documents un peu partout. Par exemple, dans la partie financière des dossiers, nous savons qu'il est possible que des registres contiennent de l'information sur certaines communautés ou sur certains pensionnats qui y sont liés qui pourrait être utile, ou des documents relatifs aux terres, comme des documents de transfert des terres, qui pourraient être utiles. Encore une fois, ce sont de petits éléments dans l'ensemble des documents qui devront être identifiés avant que nous puissions les numériser.

Et nous ne pouvons pas les numériser tant qu'ils n'ont pas été traités, car nous devons être en mesure de leur attribuer des numéros de dossier. Nous ne pouvons pas simplement numériser un tas de documents et les envoyer au CNVR, car il sera alors impossible de les retrouver parce qu'ils n'auront pas été traités.

Nous pouvons essayer de vous donner des chiffres à partir des listes que nous avons, des listes préliminaires, en fonction des séries que nous avons, mais je ne peux pas vous donner un chiffre exact en un claquement de doigts.

Mme Wright : Nous pourrions certes nous aussi prendre tout cela en considération pour déterminer les coûts et le temps que cela pourrait prendre dans le cas de la Colombie-Britannique. Étant donné les ressources actuellement à notre disposition, et en tablant sur le fait que nous allons les conserver, avec notamment deux techniciens en numérisation, nous avons déjà déterminé que nous pourrions numériser et transférer au CNVR d'ici mai 2025 tous les dossiers actuellement jugés prioritaires concernant les pensionnats. Il existe différentes façons de numériser des dossiers, et nous avons des échanges avec Bibliothèque et Archives Canada relativement à la manière dont on s'y prend pour la numérisation à grande échelle des dossiers des externats. Nous pourrions ainsi apprendre de leur expérience en appliquant ces enseignements ici en Colombie-Britannique.

Un peu dans le même sens, je sais que certaines agences gouvernementales de la Colombie-Britannique pourraient disposer des installations nécessaires pour procéder à une

to what would be possible to accelerate this process. But, yes, we can take that away and provide more information for the committee.

In terms of information held back, we have exactly the same agreement with the Oblates when they donated their records as was previously mentioned. We are digitizing everything to share with the NCTR, and then the Oblates have an agreement with the NCTR about, as mentioned, personnel files. Other than that, the deeds of gift that we have for both religious congregation records reference B.C.'s Freedom of Information and Protection of Privacy Act, or FIPPA, in terms of how personal information in the records is dealt with. The provisions of B.C.'s FIPPA would apply.

Finally, on the note of machine learning, we would very much welcome anything in that. It's something that we haven't yet really explored in the BC Archives here, but we're very open to implementing any technology that would speed up this process or assist with information and getting information to survivors and their families.

Senator Arnot: Thank you.

Senator Sorensen: I have a couple of questions. Hopefully, there can be quick answers. My first question is for Ms. Giesbrecht. When you speak to the funding you have received — I think you said from Oblates for two archivists — how long is that funding committed for? Will it stop at some point?

Ms. Wright: I can take this one. The Oblates funded an archivist position to process all the textual records, which completed this July, but I anticipate we will be having a further conversation with them about the remaining materials, which are audiovisual records, that remain unprocessed.

With the Sisters of St. Ann, they have funded an archivist position right up until this institution is moving to a new site around 2026. So there is an archivist position they have committed to funding up until that time.

Senator Sorensen: Also to our B.C. witnesses, there was a CBC article in 2022 saying that some of the content dates back as far as 1858 and therefore may be too delicate to handle. Is that still a fair comment? Is there a solution for that?

Ms. Wright: I'm not aware of that article, but please send it on. Obviously, with all the records within the archives' custody, we have to be mindful of conservation treatment. That is part of what we do when we're processing the records. But there are

numérisation à grande échelle. Nous examinons donc différentes options pour déterminer s'il est possible d'accélérer le processus. Nous pourrions effectivement analyser le tout et fournir de plus amples précisions au comité.

Pour ce qui est de l'information qui pourrait être retenue, nous avons conclu exactement la même entente que celle mentionnée précédemment avec les Oblats lorsqu'ils ont fait don de leurs dossiers. Nous numérisons tous les documents pour les transmettre au CNVR, et celui-ci a conclu un accord avec les Oblats concernant les dossiers personnels. Par ailleurs, les actes de donation établis pour les dossiers des deux congrégations religieuses renvoient à la Loi sur la liberté d'information et la protection de la vie privée de la Colombie-Britannique. Ce sont donc les dispositions de cette loi qui s'appliquent quant au traitement des renseignements personnels contenus dans les dossiers en question.

Enfin, nous sommes très ouverts à toutes les avancées pouvant découler de l'automatisation. Nous n'avons pas encore exploré sérieusement cette avenue en Colombie-Britannique, mais nous sommes tout à fait disposés à mettre en œuvre n'importe quel outil technologique pouvant nous permettre d'accélérer ce processus ou nous aider à mieux informer les survivants et leurs familles.

Le sénateur Arnot : Merci.

La sénatrice Sorensen : J'ai quelques questions pour nos témoins, en espérant qu'elles pourront y répondre brièvement. La première s'adresse à Mme Giesbrecht. Pouvez-vous nous dire si le financement reçu des Oblats pour deux postes d'archiviste est prévu pour une période déterminée et s'il s'arrêtera un jour?

Mme Wright : Les Oblats ont financé un poste d'archiviste pour le traitement de tous les dossiers textuels, un travail qui a été terminé en juillet dernier. Je m'attends maintenant à ce que nous discussions de nouveau avec eux concernant les documents encore à traiter, soit les fichiers audiovisuels.

Pour leur part, les Sœurs de Sainte-Anne assureront le financement d'un poste d'archiviste jusqu'à leur déménagement aux environs de 2026. Elles se sont engagées à le faire jusqu'à ce moment-là.

La sénatrice Sorensen : Je m'adresse à nouveau à nos témoins de la Colombie-Britannique. Un article de CBC publié en 2022 indiquait qu'une partie du contenu pouvait remonter jusqu'à 1858 et serait peut-être donc trop délicat pour qu'on puisse le manipuler. Est-ce que cette mise en garde est toujours valable? Existe-t-il une solution?

Mme Wright : Je n'ai pas eu connaissance de cet article, et je vous saurais gré de bien vouloir me le faire parvenir. Compte tenu de la quantité de dossiers sous notre garde, il va de soi que nous ne devons pas perdre de vue les exigences du point de vue

many records in our custody where treatment might be required, but then you would still, if you could, possibly digitize the records. That's why you need potentially different technologies.

Senator Sorensen: It sounds optimistic that there is potentially a way to do it.

With these witnesses and then our previous witnesses, we talked about records being transferred to NCTR. What happens then? The NCTR must be getting records from all kinds of different sources. Are they ready to be read or do they have another whole process with everything coming into their organization?

Ms. Wright: That obviously needs to be discussed with the NCTR. Both the archives here on this call are trying to process the records hopefully before we share them with the NCTR. That way, we can also share those record descriptions with them. That's certainly our intent at the moment when we are about to transfer the Sisters of St. Ann records. We are trying to share as much as we can of the descriptive metadata with them as well so there is not a replication of archivists in one institution describing records and digitizing them and then the same thing happening at the NCTR. This is why we use the same archival online descriptive catalogue at the Royal BC Museum and Archives as the NCTR do, so there's an opportunity to potentially upload and share those full descriptions. They can just upload them to their own catalogue, so we've saved them time.

Yes, my understanding is that they are receiving lots of digital accessions and they have to go through and describe those themselves.

Senator Sorensen: This question is for Ms. La France. We have heard that the Métis people were excluded from federal settlements and apologies related to their experiences in residential schools. To what extent do you think the lack of access to records impacted that exclusion? Do you or do you think other organizations have any records that may influence future reconciliation and restitution efforts for the Métis people?

Ms. La France: There is definitely a barrier to access and getting that knowledge out of the records because of language and because of all sorts of things. One project that I did recently had to do with an industrial school. It wasn't actually counted in the Indian Residential Schools Settlement Agreement because it was from 1890 to 1905. It was the St. Boniface Industrial School. When I looked into the St. Boniface Industrial School, I actually used 13 different archival sources to piece together a list of 300 students who attended there. We discovered 80 children

du traitement de conservation. Nous devons toujours en tenir compte lorsque nous traitons des dossiers. De nombreux dossiers en notre possession exigent un traitement particulier, mais il faut voir s'il nous est toujours possible de les numériser. C'est la raison pour laquelle des technologies différentes pourraient être requises.

La sénatrice Sorensen : Vous semblez optimiste quant à la possibilité d'y arriver.

Nous avons discuté avec vous ainsi qu'avec les témoins qui vous ont précédé du transfert des dossiers au CNVR. Qu'advient-il à cette étape? Le CNVR doit recevoir des dossiers en provenance de toutes sortes de sources différentes. Ces dossiers peuvent-ils être consultés directement ou est-ce qu'un autre processus complet est enclenché pour tout ce que cette organisation reçoit?

Mme Wright : Il faudrait bien sûr poser la question aux gens du CNVR. Les deux bureaux d'archives participant à cette séance s'efforcent de traiter les dossiers avant de les transmettre au CNVR. Cela nous permet de leur communiquer du même coup les descriptions correspondantes. C'est assurément ce que nous comptons faire alors que nous nous apprêtons à transférer les dossiers des Sœurs de Sainte-Anne. Dans la mesure du possible, nous essayons de communiquer les métadonnées descriptives avec les dossiers afin d'éviter toute duplication du travail par les archivistes des deux organisations. C'est d'ailleurs pour cette raison que le service des archives du Musée royal de la Colombie-Britannique utilise le même catalogue descriptif en ligne que le CNVR. Il devient ainsi possible pour le CNVR de télécharger ces descriptions complètes pour utilisation dans son propre catalogue, ce qui lui permet de gagner du temps.

Je crois que le CNVR reçoit effectivement de grandes quantités de dossiers numérisés que l'on doit analyser sur place pour pouvoir en faire une description.

La sénatrice Sorensen : Ma prochaine question est pour Mme La France. Nous avons appris que les Métis avaient été exclus des initiatives fédérales de règlement et d'excuses relativement à leurs expériences dans les pensionnats. Dans quelle mesure jugez-vous que cette exclusion est attribuable à des problèmes d'accès aux dossiers? Croyez-vous qu'il existe des documents, détenus par votre organisation ou peut-être par d'autres, qui pourraient influencer les efforts à venir en matière de réconciliation et de dédommagement pour le peuple métis?

Mme La France : Il y a certes des problèmes de langue et toutes sortes d'autres éléments qui nous empêchent d'avoir accès à ces dossiers et d'en tirer les informations nécessaires. J'ai mené récemment un projet concernant une école de métier qui a été prise en compte dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens parce que la période visée était de 1890 à 1905. Je me suis donc intéressée au cas de la St. Boniface Industrial School. J'ai dû avoir recours à 13 sources archivistiques différentes pour dresser une liste de 300 élèves

who had died at the school or shortly after leaving it, and only 3 of those children were actually on the NCTR's Memorial Register. About 140 of the children — I forget the exact numbers, but almost 40% of the children in that school — were Métis. They weren't enrolled in treaty; they weren't associated to any kind of band or reserve. They were simply identified as Métis and from a community like St. François Xavier or St. Laurent or wherever.

I think there is definitely some oversight with the Métis experience in residential schools. It's interesting enough that the Métis children seem to be less well documented because they are not enrolled in treaty. It's harder to attach a community to them as well, whereas with the children who were in treaty, you can usually find some sort of reference to their place of birth, sometimes next of kin, sometimes the band number or reserve that they are associated to.

Another source that would be really helpful to go through is hospital records. We had the hospital register for the St. Boniface Hospital up until 1894. Those hospital records tell you so much information about the patients: who is treating them, where their place of residence is when they are in the hospital, the cause of death and their ethnic origin. It's quite a messy web of things to kind of cull through, but the information is there. It's just kind of scattered.

Senator Coyle: Thank you very much. I'm just amazed. I want to thank our witnesses not only for what you have presented here today but also for this incredible work. It takes such skill and dedication, and what you are doing is so important. I want to just acknowledge that.

Many of my questions have been answered. This may seem like a simple question — and I probably should know the answer — but once all of these records are digitized, organized, transferred, you will maintain your own copies of them also. Do both of your institutions intend to continue to provide service to individuals and communities once the NCTR has them and they can also provide that? Will you continue to do that locally? If so, how will you sustain that aspect of your ongoing work?

Ms. La France: Yes, I think the plan would be to continue to provide access to communities. I think it's exceptionally important work.

The other thing is that we are a community archive. We're very open and friendly. We have protocols in place to allow for smudging, we do an orientation in the archives and behind-the-scenes tours, and we have a couple of archivists who

ayant fréquenté cette école. Nous avons ainsi constaté que 80 enfants sont morts à l'école ou peu de temps après l'avoir quittée, et que le nom de seulement trois d'entre eux figure dans le registre commémoratif du CNVR. Quelque 140 élèves — j'ai oublié le nombre exact, mais c'était près de 40 % des enfants fréquentant cette école — étaient métis. Ils n'étaient pas visés par un traité; on n'associait leur nom à aucune bande ou réserve. On indiquait simplement qu'il s'agissait de Métis provenant d'une communauté comme Saint-François-Xavier ou Saint-Laurent, par exemple.

Selon moi, il ne fait aucun doute que l'expérience vécue par des enfants métis dans les pensionnats n'a pas été pleinement prise en compte. Il est déjà intéressant de noter que leur situation est moins bien documentée du fait qu'ils n'étaient pas visés par un traité. Il est également plus difficile de les relier à une communauté en particulier, alors que pour les enfants visés par un traité, on peut habituellement retracer un lieu de naissance et parfois le plus proche parent, ou le numéro de la bande ou de la réserve dont ils font partie.

Il serait également fort utile de pouvoir consulter les dossiers des hôpitaux. Nous avons celui de l'hôpital de Saint-Boniface jusqu'en 1894. Ces dossiers nous fournissent de grandes quantités d'informations au sujet des patients : les professionnels qui les ont soignés, leur lieu de résidence pendant leur séjour à l'hôpital, les causes de leur décès et leur origine ethnique. Il est peut-être un peu difficile de s'y retrouver dans tous ces renseignements éparpillés, mais l'information est bel et bien là.

La sénatrice Coyle : Merci beaucoup. Je suis vraiment stupéfaite. Je tiens à remercier nos témoins, non seulement pour leurs exposés d'aujourd'hui, mais aussi pour le travail incroyable qu'elles accomplissent. C'est un travail d'une grande importance qui exige énormément de compétence et de dévouement. Je tenais simplement à le souligner.

Vous avez déjà répondu à bon nombre de mes questions. La question paraîtra peut-être simple — et je devrais sans doute connaître la réponse — mais vous devez conserver des copies de tous ces documents que vous numérisez, classez et transférez. Est-ce que vous entendez au sein de vos deux organisations continuer d'offrir des services aux gens et aux communautés une fois que le CNVR aura tous ces dossiers en main et pourra le faire de son côté? Continuerez-vous à agir localement? Le cas échéant, comment allez-vous assurer le maintien de cet aspect de votre travail?

Mme La France : Je crois effectivement que l'on voudra que nos services demeurent accessibles aux différentes communautés. J'estime qu'il s'agit d'un travail exceptionnellement important.

Il faut aussi savoir que nous sommes un service d'archives d'inspiration communautaire. Nos interventions sont très conviviales et se caractérisent par une grande ouverture. Nous avons mis en place des protocoles permettant la purification.

will help groups navigate the records. There is enough demand that the NCTR can't answer everybody at this moment.

Also, the NCTR is an institution. It's in a school, and that also creates a barrier to people wanting to go there. That's me speaking from a Métis perspective, but if I were looking for records and I had to go back into an educational institution in order to access them, I think that would probably be a bit triggering. That's another challenge with archives in general, namely that we do have researchers who need to step away from the materials, who need that crisis line or who need a space for spiritual cleansing and renewal.

So, yes, we will continue to give access. The plan is to really advocate to the governments for accrued operational funding so that it can become part of our operational practice to continue to give those services.

Ms. Reid: With the increased number of visitors we have had from First Nations since Kamloops, we have formed a lot of relationships with communities, which we didn't have before. We had a few before, but it has increased quite a bit. One of the things that we'd love to continue to do, besides offering them the access to all the records, is a return too. So many of the photos, for example, are not fully identified. Most of the time, the religious staff or the adults are identified. Once in a while, a family might be identified in some of the community photos, but in the residential school photos, it's just groups of children with no identification. Once in a while, we have survivors who come in and they recognize themselves and family members. We are trying to get this sharing of information to go both ways, not just us giving them the documents but also them giving us back.

As soon as things are identified, we can add that to our database online for the photos. They can see the photos online, and the more information there is, the more searchable the photos are and the more accessible they are by more people. That's all I wanted to add.

Ms. Giesbrecht: In terms of the Royal BC Museum and Archives, we completely agree with everything that our colleagues in Winnipeg have shared in terms of what the NCTR is capable of, what gaps are left and where people might feel comfortable.

Nous organisons des visites en coulisses et des activités pour aider les gens à mieux s'orienter dans nos archives. Nous avons des archivistes qui aident les groupes à s'y retrouver. La demande est telle qu'il est impossible à ce moment-ci pour le CNVR d'y répondre à lui seul.

En outre, le CNVR a actuellement ses bureaux dans un établissement d'enseignement, ce qui représente un obstacle supplémentaire pour les gens qui veulent s'y rendre. Je suis moi-même Métisse, et si je devais me rendre dans un établissement d'enseignement pour consulter des dossiers, j'y penserais sans doute à deux fois. C'est une autre problématique avec laquelle nous devons composer d'une manière générale avec les archives. En effet, les chercheurs doivent prendre un peu de recul par rapport aux documents eux-mêmes de telle sorte que nous puissions offrir une ligne d'intervention rapide et un espace pour la purification spirituelle et le renouvellement.

Nous continuerons effectivement de permettre l'accès à nos services. Nous comptons exercer des pressions auprès des gouvernements afin d'obtenir un financement opérationnel plus conséquent en vue d'intégrer cette offre de services à nos pratiques courantes.

Mme Reid : Nous accueillons un plus grand nombre de visiteurs des Premières Nations depuis la découverte de Kamloops, ce qui nous a permis d'établir des liens avec ces communautés dans une mesure beaucoup plus forte qu'auparavant. En plus de permettre à ces gens d'avoir accès à tous les dossiers, nous voudrions également mieux profiter de leur contribution. À titre d'exemple, bien des gens qui apparaissent sur les photos ne sont pas identifiés. Le plus souvent, les membres du personnel religieux et les adultes le sont. De temps à autre, une famille peut être identifiée dans certaines photos de la communauté, mais celles des pensionnats présentent simplement des groupes d'enfants sans qu'on les identifie. Il arrive que nous accueillions des survivants qui se reconnaissent sur ces photos, ou y reconnaissent un proche. Nous essayons donc de faire en sorte que l'échange d'information soit bilatéral en ne nous contentant pas de leur fournir les documents, mais en leur demandant également de nous donner des précisions.

Dès que certains éléments sont identifiés, nous pouvons mettre à jour notre base de données en ligne. Les photos qui sont affichées sont dès lors accompagnées de renseignements plus précis, ce qui facilite les recherches et les rend accessibles à davantage de personnes. C'est tout ce que je voulais ajouter.

Mme Giesbrecht : Du point de vue du Musée royal de la Colombie-Britannique et de notre service d'archives, nous sommes entièrement d'accord avec nos collègues de Winnipeg quant aux capacités du CNVR, aux lacunes encore à combler et à l'importance de veiller à ce que les utilisateurs soient à leur aise.

From our perspective, we're focusing our efforts on these two major transfers to NCTR, but we're aware that there are a lot of other records throughout the archives that are relevant. This is kind of a really big first step, but it's ongoing, and we know it will be for the foreseeable future as we continue to uncover and discover more and more records that are relevant and as we work to address things like the under-description of Métis in archival records. There is so much work to be done in terms of all areas of archival practice and access in addition to digitization.

I guess I would also say that BC Archives is a bit unique in terms of the integration with the Royal BC Museum, so access to records is part of a broader institutional approach that also involves things like repatriation, which is a key priority for us, community engagement and all of these things, whether it's access to records or repatriation. We know that this is our work for the future, and it's not a box that we're checking.

Senator Martin: My colleague Senator Coyle really articulated what I was feeling and thinking, which is the important work you are doing and the fact that we talk about linear metres, but what is on the page is information about a child, a human being, and how sensitive the information is that you are dealing with. I just want to thank you as well for the incredible work you are doing in this very sort of niche area, but it is so important to bridge.

When you said you want to continue to give access, sometimes we could have all the information and programs, but I'm curious about how much the communities, the families are aware of where to go for such information. It would be quite daunting, I would think. I'm a British Columbian, but I have never personally accessed the archives and I don't know where I would begin.

I hope there is continual proactive communication and relationship building and that families and communities are aware of what they can access. This is more of a comment, but thank you for your work.

My one quick question is to the Royal BC Museum. In your 2021 news release, you mentioned an accelerated timeline to transfer the complete Sisters of St. Ann archives to the BC Archives by 2025 rather than 2027. I think you mentioned you have digitized approximately 13%, so I'm wondering if you are on track to meet your accelerated timeline.

Nous concentrons nos efforts sur ces deux transferts massifs vers le CNVR, mais nous sommes conscients que nos archives renferment de nombreux autres dossiers pertinents. C'est en quelque sorte un premier pas vraiment important, mais cette démarche doit se poursuivre, et nous savons qu'elle portera fruit dans un avenir prévisible alors que nous continuons de découvrir de plus en plus de dossiers qui vont dans le sens de nos efforts pour contrer les problèmes comme la prise en compte insuffisante des Métis dans les dossiers d'archives. Il y a encore tant à faire dans tous les domaines de la pratique archivistique et de l'accès aux documents. Cela ne se limite pas à la seule numérisation.

J'ajouterais également que le service des archives de la Colombie-Britannique se distingue quelque peu du fait de son intégration au Musée royal, si bien que l'accès aux dossiers s'inscrit dans une vaste approche institutionnelle s'articulant aussi autour d'éléments comme le rapatriement d'artefacts, une priorité pour nous, et la mobilisation communautaire. Nous savons que c'est le travail qui nous attend pour les années à venir, plutôt que simplement une tâche à accomplir à court terme.

La sénatrice Martin : Ma collègue, la sénatrice Coyle, a vraiment bien exprimé mes propres sentiments et impressions en soulignant l'importance de votre travail et le fait que, derrière ces mètres linéaires, peut se cacher un enfant, un être humain, et que vous devez par conséquent traiter des informations de nature très délicate. Je tiens donc à vous remercier moi aussi pour le travail incroyable que vous accomplissez dans ce domaine très spécialisé qu'il est primordial de pouvoir relier à tout le reste.

Vous dites vouloir continuer à donner accès à ces documents. Il arrive parfois que l'on ait une foule d'informations et de programmes à offrir, mais je me demande dans quelle mesure les communautés et les familles savent vraiment à qui s'adresser pour y avoir accès. C'est un défi de taille à mes yeux. Je vis en Colombie-Britannique, mais je n'ai moi-même jamais consulté les archives et je ne sais pas par où je devrais commencer.

J'ose espérer que l'on a mis en place des mesures continues et proactives pour l'établissement des liens nécessaires, de telle sorte que les familles et les communautés soient au fait des ressources auxquelles elles peuvent avoir accès. C'était davantage un commentaire, mais je tenais à vous remercier de votre travail.

J'ai une brève question pour les représentantes du Musée royal de la Colombie-Britannique. Dans votre communiqué de 2021, vous parliez d'un échéancier accéléré pour le transfert de toutes les archives des Sœurs de Sainte-Anne au service provincial des archives d'ici 2025, plutôt que 2027. Je crois que vous avez indiqué avoir numérisé environ 13 % de ces archives, et j'aimerais savoir si vous prévoyez pouvoir respecter cet échéancier accéléré.

Ms. Wright: I think probably what was meant by “accelerated timeline” in that statement was that originally the Sisters of St. Ann had agreed to transfer their records to the Royal BC Museum in 2027. We came to a new agreement with the sisters to transfer the records now. They were transferred this year to the Royal BC Museum stewardship, and now we have been able to really get properly started with the digitization effort. As we said, we’ve completed 13% to date on those records that were identified as first priority, and, yes, I would say that we’re on track — as long as we can continue to maintain the same funding and resources that we currently have.

Senator Martin: That’s good to hear because I can only imagine what volume you’re dealing with.

My question, going back to the access piece — I think Ms. La France talked about the relationship building that you have done in that the communities and families are aware of the work that you do — is this something that you do actively, namely, inform communities and families that you are available? I would imagine that organizations like yours exist in other provinces across Canada.

Ms. La France: Yes, we do actively reach out to communities and to families. We do have a tendency to publish online, on our social media and that sort of thing, that we have these records and these are the communities we have them for. Sometimes we share photos and ask, “Do you come from this community? If you do, we have materials on your community.”

We had a project last year that was funded by The Winnipeg Foundation to digitize photos of Indigenous communities and to then reach out to those communities and let them know we had material on their communities and possibly their families and the schools that are close to those communities. So that was done. I think our digital archivist contacted about 18 different communities that were represented in our archival documents.

The same archivist actually went to the “Truth Telling Gathering” that was hosted by Keeseekoose First Nation this past weekend. She did a presentation there to let people know — it was a survivors’ group — about the resources that are available and the kind of materials we have, the communities that we have them for and how to access them. Julie can elaborate a little more on this because she has also created guides for people that she sends out.

Ms. Reid: People are finding us somehow because we do get a lot of requests through the reference service that we have here, and then I think it’s word of mouth because we are getting a lot of communities, mostly from Saskatchewan in the last couple of years. I think they are talking to each other and they’ve let each other know that we’re here.

Mme Wright : Je pense qu’il est sans doute question d’un échéancier accéléré dans ce communiqué en référence au fait que les Sœurs de Sainte-Anne avaient accepté au départ de transférer leurs dossiers au Musée royal de la Colombie-Britannique en 2027. Nous avons conclu une nouvelle entente avec la congrégation pour que ce transfert se fasse dès maintenant. Les dossiers ont donc été transférés cette année au musée, et nous avons pu mettre en branle l’effort de numérisation. Comme nous l’avons indiqué, nous avons numérisé jusqu’à maintenant 13 % des dossiers jugés prioritaires, et je dirais que nous sommes effectivement sur la bonne voie, pour autant que nous conservions le niveau de ressources dont nous disposons actuellement.

La sénatrice Martin : C’est bon à entendre, car je peux à peine imaginer le volume de travail qui vous attend.

Je veux revenir à la question de l’accès. Je pense que c’est Mme La France qui a parlé des efforts de rayonnement déployés pour que les communautés et les familles soient au courant du travail accompli. Est-ce que vous vous employez ainsi à faire le nécessaire pour informer les communautés et les familles des services que vous offrez? Je suppose qu’il existe dans d’autres provinces canadiennes des organisations similaires à la vôtre.

Mme La France : Nous prenons effectivement des mesures concrètes pour rejoindre les communautés et les familles. Nous cherchons généralement à annoncer en ligne, notamment via nos médias sociaux, que nous avons tel ou tel dossier concernant telle ou telle communauté. Il arrive que nous publions des photos mettant en évidence une communauté en indiquant à ses membres que nous avons d’autres documents les concernant.

L’an dernier, dans le cadre d’un projet financé par The Winnipeg Foundation, nous avons numérisé des photos de communautés autochtones pour ensuite faire savoir aux membres de ces communautés que nous disposions de documents concernant leur communauté, leurs familles et les écoles à proximité. Je crois que notre archiviste numérique a communiqué avec 18 communautés différentes qui étaient représentées dans nos documents d’archives.

La même archiviste a participé la fin de semaine dernière à un rassemblement pour la vérité organisé par la Première Nation de Keeseekoose. Elle a présenté un exposé pour informer les gens — il s’agissait d’un groupe de survivants — des ressources que nous mettons à la disposition des différentes communautés et des moyens à prendre pour y avoir accès. Mme Reid pourrait vous en dire plus long à ce sujet, car elle a aussi conçu des guides à l’intention de ces gens.

Mme Reid : Les gens finissent par nous trouver, parce que nous recevons beaucoup de demandes venant de notre service de référence. Je pense que le bouche-à-oreille y est pour quelque chose, parce que bien des communautés se tournent vers nous, surtout en Saskatchewan ces deux dernières années. Je pense que les gens se parlent entre eux et se disent que nous sommes là.

We are hoping that we get more groups from Manitoba and northwestern Ontario to come in because we have a lot of documents for that area of Canada as well.

We encourage any of them to let other people know that we exist. As Janet said, our digital archivist is present at different kinds of meetings and reunions. She knows a lot of people. She has a lot of personal contacts with First Nations communities, so that has helped us a lot as well. She often knows people who might know other people, so it's just a better way to contact.

But, yes, if there were a way for us to contact more people, we would be very open to that so more people know that we're here and how we can help.

As Janet mentioned, the biggest access problem that we have is that since most of our records are in French, that is a bit of a block to access. But in Saskatchewan, for example, they have gotten help from the University of Regina to translate documents. We encourage organizations to help or First Nations to find ways to translate these documents. If we could get more technical help with that, that would be wonderful because it's a big challenge for us.

The Chair: Thank you, Senator Martin. As a follow-up to Senator Martin's question in terms of funding, could you comment on what percentage of funding you get from government, Church and others? You can provide that in writing if you don't have that this evening.

Ms. La France: If my memory serves me well, we get about 13% of our funding from the province, about 30% of our funding from the federal government, and the rest is from donors and self-generated revenues that we have through partnerships. One of our most major partnerships is with the Manitoba Métis Federation. We have been providing them genealogical services for people in search of their Métis citizenship card since 2004. They are a really strong partner of ours.

We also get money from independent foundations like The Winnipeg Foundation or the Thomas Sill Foundation. There are several projects throughout the year that are done with other government funding or private funding.

We do have an endowment fund, which generates probably about 15% of our revenues, and a lot of that comes from donations as well from religious institutions.

The Chair: Thanks.

Ms. Wright: For us, I think we would definitely have to take that away and figure that out for you. With the projects and the work on the residential school records, it was certainly the first time in my time working at this institution that we had started to receive funding from other sources, including other government

Nous aimerions avoir plus de groupes du Manitoba et du Nord-Ouest de l'Ontario, parce que nous avons beaucoup d'archives pour cette région du Canada aussi.

Nous encourageons tous les groupes à faire savoir aux autres que nous existons. Comme Mme La France l'a dit, notre archiviste numérique participe à diverses rencontres. Elle connaît beaucoup de personnes. Elle a beaucoup de contacts personnels avec les communautés des Premières Nations et cela nous aide beaucoup. Bien souvent, elle connaît bien des gens qui en connaissent d'autres, donc c'est simplement la meilleure façon d'entrer en contact.

Mais, en effet, nous serions très ouverts s'il y avait un moyen pour nous de contacter plus de personnes pour qu'elles sachent que nous sommes là et comment nous pouvons les aider.

Comme Mme La France l'a mentionné, le principal problème d'accès que nous avons vient du fait que nos archives sont rédigées en français. En Saskatchewan, par exemple, on a obtenu l'aide de l'Université de Regina pour traduire ces documents. Nous invitons les organisations à aider les Premières Nations à faire traduire ces documents ou à trouver des solutions. Si nous pouvions avoir plus d'aide technique à cet égard, ce serait merveilleux, car c'est un grand défi pour nous.

Le président : Je vous remercie, sénatrice Martin. En complément à sa question sur le financement, pourriez-vous nous dire quel pourcentage de votre financement provient du gouvernement, de l'Église et d'autres sources? Vous pouvez fournir une réponse écrite si vous n'avez pas la réponse ce soir.

Mme La France : Si je me souviens bien, nous recevons environ 13 % de notre financement de la province, environ 30 % du gouvernement fédéral et le reste vient de donateurs et de nos propres revenus générés grâce à des partenariats. Un de nos principaux partenariats se fait avec la Fédération Métisse du Manitoba. Nous offrons des services généalogiques à ceux qui veulent obtenir leur carte de citoyenneté métisse depuis 2004. La fédération est un partenaire très important pour nous.

Nous recevons aussi de l'argent de fondations indépendantes comme la Winnipeg Foundation ou la Thomas Sill Foundation. Plusieurs projets sont aussi menés durant l'année à l'aide d'autres financements gouvernementaux ou de fonds privés.

Notre fonds de dotation génère sans doute environ 15 % de nos revenus. Une grande partie vient de dons et d'institutions religieuses.

Le président : Je vous remercie.

Mme Wright : Nous aurons clairement besoin de vous revenir pour vous donner des chiffres. Pour les projets et le travail entourant les archives sur les pensionnats indiens, c'était bien la première fois depuis que je travaille là que nous avons commencé à recevoir des fonds d'autres sources, y compris

agencies. Regardless, we can take that away and provide it to the committee.

The Chair: Thank you.

Senator Greenwood: First of all, I want to add my gratitude for the work you do and how important it is to many families, so *hiy hiy* to you all for your work in this area.

I have a minor question about the Oblate records. My home is Treaty 6 territory in Alberta. I know there are Oblate records there, but I'm assuming that B.C. has B.C. Oblate records, and Manitoba has Manitoba Oblate records. Am I correct in that? So there would be a different group in different provinces that would be doing the kind of work that you are doing? Am I correct in understanding that? Okay, thank you.

I want to go back to a question that was asked earlier. The NCTR has a process, I would assume, for accepting records and its own standards or how they process them. Is there any coordination? Are you following the same language they are in their records in B.C. and in Manitoba? Otherwise, it's like double work, right? I'm trying to get my head around the implementation of that. Can you comment about that at all?

Ms. La France: I can take a shot at that.

That's why we have that student position with the NCTR. They provide us a student who goes through the inventories, compares all the documents, identifies what may be of interest and should be digitized and transferred, and then they do the description work and all the metadata associated with that record before we digitize it and transfer it. That way, when the digital image comes through of the record itself, the description and everything they need for their database would have been done by that student.

It is extremely slow going, though. We had a student all summer from them. Again, we need a bilingual student because our records are in French. We had a student all summer, and I think he only got through 500 records. It's the tip of the iceberg.

Senator Greenwood: Also, both of you talked about funding. If anybody were to advocate, they could advocate federally, provincially and privately, as I understand it, yes? Thank you.

The Chair: The time for this panel is now complete. I wish to again thank all of our witnesses for joining us today. I also ask them that if there are any questions that they have yet to answer,

d'organismes gouvernementaux. Quoi qu'il en soit, nous allons vérifier et vous donner une réponse.

Le président : Je vous remercie.

La sénatrice Greenwood : Tout d'abord, je tiens aussi à vous exprimer ma reconnaissance pour le travail que vous faites et qui a beaucoup d'importance pour bien des familles, alors *hiy hiy* à vous tous pour votre travail dans ce domaine.

J'ai une petite question sur les archives des Oblats. J'habite sur le territoire visé par le Traité n° 6, en Alberta. Je sais qu'il existe des archives des Oblats là-bas, mais je présume que les archives des Oblats de Colombie-Britannique se trouvent en Colombie-Britannique et que celles du Manitoba se trouvent au Manitoba, n'est-ce pas? Ce serait donc un groupe différent dans chaque province qui accomplit le même travail que vous? Ai-je raison de penser cela? D'accord, je vous remercie.

Je veux revenir à une question posée tout à l'heure. Je présume que le Centre national pour la vérité et la réconciliation a un mécanisme établi pour accepter les archives et qu'il les traite selon ses propres normes. Y a-t-il une quelconque coordination? Observez-vous les mêmes normes pour ces archives en Colombie-Britannique et au Manitoba? Sinon, vous vous trouvez à faire deux fois le même travail, n'est-ce pas? J'essaie de comprendre comment vous effectuez votre travail. Pourriez-vous faire un commentaire là-dessus?

Mme La France : Je peux me lancer.

C'est justement pourquoi nous utilisons les services d'un étudiant venant du Centre national pour la vérité et la réconciliation. Le centre nous fournit un étudiant qui examine les archives, qui compare tous les documents et qui trouve ce qui est digne d'intérêt et ce qu'il faut numériser et transférer. Cet étudiant produit la description et toutes les métadonnées liées à l'archive avant que nous fassions la numérisation et le transfert. De cette manière, lorsque l'image numérisée apparaît dans l'archive elle-même, la description ainsi que tout ce dont la communauté a besoin dans sa base de données a déjà été préparé par l'étudiant.

C'est un processus extrêmement lent, cela dit. Le centre nous a fourni un étudiant pour l'été. Je répète que nous avons besoin d'un étudiant bilingue, parce que nos archives sont en français. Je pense que durant l'été, notre étudiant n'a examiné que 500 dossiers d'archive. Ce n'est que la pointe de l'iceberg.

La sénatrice Greenwood : Vous avez tous les deux parlé de financement. Si vous vouliez demander des fonds, vous pourriez en demander au gouvernement fédéral, au gouvernement provincial et au secteur privé, n'est-ce pas? Merci.

Le président : Le temps imparti à ce groupe de témoins est terminé. Je tiens à remercier tous les témoins de s'être joints à nous aujourd'hui. De plus, si vous n'avez pas encore répondu à

please submit responses via email to the clerk by the end of the month. That brings us to the end of our meeting today.

(The committee adjourned.)

certaines questions, veuillez fournir vos réponses par courriel à la greffière d'ici la fin du mois. C'est ce qui conclut notre séance aujourd'hui.

(La séance est levée.)
